



SUR LES TRACES DES ARMES DANS LE DÉDALE PROCHE-ORIENTAL

Fanny Lutz



GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Ce rapport est publié dans le cadre du programme
« cellule de veille sur la production et les transferts d'armes dans le monde »
subventionné par la Région wallonne.

Les informations délivrées et les opinions exprimées dans ce texte
n'engagent que leur auteur et ne sauraient refléter une position officielle
de la Région wallonne.

Les activités du GRIP sont soutenues
financièrement par

le Ministère de la Région wallonne,



le Ministère de la Communauté française,
le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale (ACTIRIS),
le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg,
le Ministère des Affaires étrangères de Belgique,
le Fonds Maribel Social

© Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
chaussée de Louvain, 467
B-1030 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Fax: (32.2) 245.19.33
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org

Le Groupe de recherche et d'information
sur la paix et la sécurité (GRIP)
est une association sans but lucratif.

RÉSUMÉ

À la croisée de trois continents, le Proche-Orient est aussi le carrefour de nombreux trafics. L'histoire de la région a été marquée par de multiples remaniements des frontières, conséquences des conflits ouverts ou latents, de confrontations sporadiques ou encore d'inimitiés récurrentes qui ont affecté et gangrèment toujours sa stabilité. Le vide sécuritaire laissé par ces recompositions successives et exacerbé par les défaillances des mécanismes de contrôle frontalier a fait le lit des trafics d'armes. Aussi existe-t-il derrière les voies de passage officielles, un autre quadrillage de l'espace proche-oriental, celui des trafiquants d'armes qui y ont solidement implanté leurs réseaux de contrebande.

La dissémination illicite de ces armes légères et de petit calibre (ALPC) est d'une ampleur considérable au Proche-Orient. Les défaillances dans la gestion des stocks gouvernementaux, les faiblesses des contrôles, les lacunes dans la législation et la corruption rampante sont autant de facilitateurs des transferts illicites typiques de la région et dont les trafiquants ont largement su tirer profit.

La chute de certains gouvernements a en outre provoqué une explosion de l'offre d'ALPC, dont le potentiel déstabilisateur est alarmant. Après la soudaine mise en circulation de milliers d'armes en Irak, le scénario se répète ailleurs avec une intensité accrue suite aux événements du « Printemps arabe ». Or, cette abondance d'armes provoque des dommages collatéraux considérables : elle menace l'évolution démocratique des pays, favorise la corruption et entrave les efforts menés en faveur de la paix et de la stabilité.

Les violations d'embargos et les convois d'armes clandestins vers des groupes non-étatiques ont ainsi enfermé la région dans un cercle vicieux, prorogeant l'état de crise dans lequel elle est régulièrement plongée, incitant les citoyens à s'armer pour se protéger et les groupes non-étatiques à renflouer sans cesse leurs stocks d'armes et de munitions. Bénéficiant de ces véritables entrepôts à ciel ouvert dans ces environnements post-conflits, ainsi que du soutien militaire de certains États, ces groupuscules armés ont proliféré ces dernières années.

Deux principaux groupes d'États et d'acteurs non-étatiques se dessinent, s'agissant des alliances de transferts illicites dans la région. Ils correspondent schématiquement aux opposants et aux défenseurs de l'influence des États-Unis sur le théâtre proche-oriental. En dépit des sanctions internationales qui la frappent, la République islamique d'Iran soutiendrait militairement les principaux ennemis des Américains dans la région, si bien que l'on retrouve des armes iraniennes sur tous les champs de bataille. Quant aux monarchies du Golfe, principale destination des armes européennes et américaines, elles approvisionneraient clandestinement les rebelles libyens et syriens, avec des armes acquises précédemment auprès de l'Occident. Terriblement affaibli par des années de violence, le Yémen se profile comme un pivot régional en matière de trafics d'armes. Sans chercher à exposer un compte-rendu exhaustif des trafics ayant cours au sein de la mosaïque proche-orientale, ce Rapport met en lumière plusieurs voies de transferts illicites ainsi que certains des acteurs impliqués dans ces transactions et les motivations qui les animent.

Texte bouclé le 15 mai 2013.

SOMMAIRE

Introduction	7
<i>Que recouvrent les transferts illicites ?</i>	8
1. Panorama des transferts d'armes au Proche-Orient	9
1.1. Du côté légal...	9
1.2. ... et du côté obscur	10
1.3. Quelques facilitateurs de ces transferts	11
2. Les ALPC illicites dans les méandres du Proche-Orient	14
2.1. L'Irak, un entrepôt à ciel ouvert	14
<i>Que nous disent les prix des armes de la situation irakienne ?</i>	18
2.2. Au Liban, le Hezbollah mène la danse	18
2.3. Dans la bande de Gaza, le Hamas règne en maître	21
2.4. Le Yémen, un supermarché régional	23
2.5. Les armes du Golfe	27
2.6. La Syrie en crise	30
<i>Que nous disent les prix des armes de la situation syrienne ?</i>	33
<i>En Libye, la plus grande prolifération d'armes des conflits modernes</i>	33
2.7. L'Iran, au coeur des trafics	34
Conclusion	38

INTRODUCTION

Les flux d'armes à destination des régimes instables du Proche-Orient¹ ont fait l'actualité de ces derniers mois : des armes belges retrouvées en Libye et en Syrie, aux stocks d'ex-Yougoslavie transférés par le Qatar à la rébellion syrienne, en passant par un Hezbollah sous embargo dont l'arsenal ne cesse pourtant de gonfler. La mosaïque proche-orientale est ainsi traversée par de vastes réseaux de trafics et de détournements d'armes. Pour cause, les multiples remaniements des frontières au fil des crises et des conflits qui ont frappé la région, ont laissé derrière eux des zones peu administrées, converties dans certains cas en bastions de trafiquants en tout genre.

Les violations d'embargos et les convois d'armes clandestins vers des acteurs, étatiques ou non, sont légion et ont enfermé la région dans un cercle vicieux, réduisant à néant toute tentative de stabilisation. La grande disponibilité des armes légères et de petit calibre (ALPC) y prolonge les combats, alourdit le bilan humain et freine la volonté des parties en conflit à trouver une solution négociée à leurs désaccords. Sans parler de l'effet domino faisant déferler ce courant instable par-delà les frontières et contaminant de la sorte tout le Proche-Orient².

Fléau extrêmement répandu dont il demeure hasardeux d'estimer l'ampleur réelle, le trafic illicite d'armes s'appuie sur des réseaux complexes et s'enchevêtre avec d'autres activités illicites dont il emprunte les mécanismes et les canaux. La nature secrète de ce commerce le rend très difficile à appréhender et le manque de transparence des États concernant les transferts légaux d'armes complique *a fortiori* l'examen de ces flux. En conséquence, à l'instar de la plupart des études menées dans ce domaine, ce Rapport se base essentiellement sur des informations d'ordre qualitatif, des cas ponctuels de saisies d'armes, qui ne sont que la partie visible de l'iceberg que constitue le commerce illicite des ALPC. Le caractère sporadique des informations recueillies invite le lecteur à la plus grande prudence et ne permet pas d'arrêter des observations et des conclusions définitives.

Ce Rapport fournit un aperçu des principaux circuits illicites d'armes au sein et entre les États du Proche-Orient, en mettant l'accent autant que possible sur les filières impliquant de près ou de loin des armes européennes et américaines. En outre, il se concentre exclusivement sur les ALPC car leur longévité rend leur fuite des circuits légaux particulièrement inquiétante, celles-ci pouvant être recyclées de crise en crise pendant des décennies. *Dans un premier temps*, après avoir défini les contours du phénomène dont il fait l'objet, ce Rapport plante le décor en mettant en évidence les principaux fournisseurs d'armes dans la région, licites et illicites, et en s'attardant sur quelques facteurs propres à la région qui facilitent les détournements d'armes. *Dans un second temps*, il présente certaines voies de transferts illicites ainsi que les acteurs qui les empruntent. Il se penche plus particulièrement sur quelques États ayant été impliqués dans des cas de trafics récents – l'Irak, le Yémen, l'Iran, la Syrie et certains États du Golfe – ainsi que sur deux groupes armés, le Hamas et le Hezbollah libanais, détenteurs d'arsenaux de plus en plus puissants.

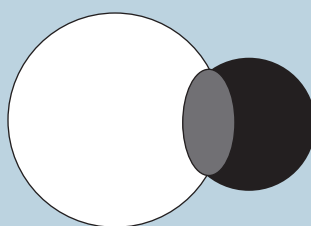
1 Il n'existe pas de définition unanime sur ce que recouvre exactement la zone désignée par l'expression « Proche-Orient ». Dans le cadre de ce Rapport, cette notion regroupe la Syrie, le Liban, Israël, la Jordanie, l'Égypte, l'Irak, l'Iran et les pays du Golfe.

2 Bobi Pirseyedi, « *The small arms problem in Central Asia: features and implications* », UNIDIR, août 2000, Genève.

QUE RECOUVRENT LES TRANSFERTS ILLICITES ?

S'il n'existe pas de définition internationalement reconnue de ce qu'englobent les transferts dits « illicites », ce Rapport se base sur la distinction entre transferts irresponsables, illégaux et illicites établie par le Small Arms Survey³ :

- **Les transferts irresponsables** sont des transferts autorisés par un gouvernement mais dont la légalité demeure douteuse car ils présentent un risque de mauvais usage ou de détournement.
- **Les transferts illégaux** ne sont pas autorisés par un gouvernement.
- **Les transferts illicites** sont à la fois illégaux et irresponsables.



Grand cercle : transferts autorisés
 Petit cercle : transferts illicites
 Intersection : transferts irresponsables
 Zone noire : transferts illégaux
 Zone blanche : transferts légaux (autorisés et responsables)

Source: GRIP d'après *Small Arms Survey*

La plupart des transferts d'armes ont initialement été légaux avant de sombrer dans le domaine de l'illicite, à la suite d'un détournement. Ce dernier peut revêtir une grande variété de formes : depuis l'envoi de composants acquis légalement mais vendus ou assemblés illégalement, aux expéditions de grande ampleur menées par les marchands de mort, en passant par les trafics de fourmis aux abords et au travers des frontières. Les techniques, itinéraires, moyens de transports et acteurs sont multiples. En outre, le détournement peut survenir pendant le transfert ou après la livraison au destinataire légal⁴.

Pendant le transfert, les détournements se concrétisent principalement sous la forme de ventes illégales par des courtiers spécialisés, des marchands d'armes légaux ou encore par des États, sciemment ou non⁵.

Les cas où les transferts d'armes ont atteint le destinataire autorisé mais parviennent à des utilisateurs non-autorisés, ou qui font l'objet d'une utilisation illégale ou non-autorisée par le certificat d'exportation initial, se traduisent de différentes façons⁶ :

- **Le vol ou la perte d'armes détenues par l'État**, y compris les prises à l'ennemi sur le champ de bataille. Dans toutes les régions du monde, il s'agit de la principale source de détournement vers les circuits illicites : 80% des armes illicites mondiales proviendraient d'achats légaux effectués par les acteurs étatiques. L'État est en conséquence un acteur de premier ordre pour prévenir les trafics illicites⁷ ;
- **Le vol ou la perte d'armes détenues légalement par des citoyens** ;
- **Le transfert par le récipiendaire légal des armes à des acteurs non autorisés** par l'exportation initiale ou par l'État d'importation et de transit ;
- Enfin, d'ampleur variable dans les diverses parties du monde, **la manufacture artisanale de composants militaires et d'armes** rentre également dans la sphère illicite.

3 *Small Arms Survey 2007: Guns and the City*, Chapter 3: Probing the Grey Area: Irresponsible Small Arms Transfers, p.74.

4 Dans ce dernier cas, le détournement est particulièrement difficile à détecter en raison de l'absence de monitoring des exportations d'armes légères après leur réception par le destinataire final légal. Owen Greene, Elizabeth Kirkham, *Biting the Bullet: Preventing Diversion of Small Arms and Light Weapons*, Saferworld Reports, juin 2010.

5 Soit en violant sciemment un embargo international, soit en raison des contrôles inefficaces qui les impliquent *de facto* dans des livraisons d'armes qui présentent de hauts risques d'être détournées.

6 Pour davantage d'informations à ce sujet, voir Cédric Poitevin, *Pour un meilleur contrôle de l'utilisation finale des exportations d'armes*, Note d'Analyse du GRIP, 29 juin 2011, Bruxelles. < <http://www.grip.org/fr/node/132> >.

7 Or, le manque de transparence de certains États dans les rapports sur les importations, les exportations et les transferts d'armes a pour conséquence qu'il est très difficile de déterminer quand et comment les armes ont été détournées.

1. PANORAMA DES TRANSFERTS D'ARMES AU PROCHE-ORIENT

1.1. Du côté légal...

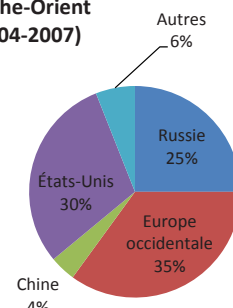
Le Proche-Orient est, depuis longtemps, une priorité stratégique et économique pour les puissances internationales qui s'y impliquent de différentes manières : négociations politiques, accords commerciaux ou encore investissements divers. Les transferts d'armes représentent une autre facette de cet intérêt car l'approvisionnement militaire de la région semble être une réponse automatique des puissances étrangères aux défis auxquels leurs alliés locaux doivent faire face⁸.

Depuis la fin de la Guerre froide, le Proche-Orient est l'une des régions du monde qui a importé le plus d'armements. Alors que les dépenses mondiales se sont stabilisées en 2011, la zone continue d'afficher une nette tendance à la hausse⁹ : les dépenses militaires y atteignaient 123 milliards de dollars en 2011, contre 78 en 2002, soit une augmentation de 58%.

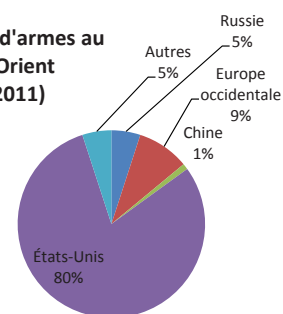
La plupart des États du Proche-Orient remplissent non seulement les carnets de commande des entreprises d'armes européennes et américaines mais en sont même devenus les principaux clients. La densité des transferts d'armes entre l'Occident et le Proche-Orient est en effet considérable. Entre 2004 et 2007, les pays d'Europe occidentale (35% des exportations) s'imposaient comme les principaux exportateurs d'armes vers le Proche-Orient, suivis de près par les États-Unis (30%) et par la Russie¹⁰. Toutefois, entre 2008 et 2011, ce sont les États-Unis qui ont pris la tête du classement, concluant des contrats de vente atteignant la somme totale de 92 milliards de dollars. Enfin, la Russie et la Chine approvisionnent les pays délaissés par Washington et Bruxelles : l'Iran et la Syrie.

Par ailleurs, il convient de préciser que plusieurs pays de la région sont placés sous embargo onusien et/ou européen. Toutefois, si ces sanctions ont le mérite d'avoir rendu plus onéreuse et plus difficile l'acquisition de matériel militaire, aucune n'a été réellement en mesure de bloquer toute livraison d'armes¹¹.

Exportateurs d'armes au Proche-Orient (2004-2007)



Exportateurs d'armes au Proche-Orient (2008-2011)



Source: GRIP sur base de Congressional Research Service, *Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 2004-2011*, Washington, août 2012.

8 Cédric Poitevin, *Transferts d'armes au Moyen-Orient : qui arme qui et pourquoi ?*, Note d'analyse du GRIP, 21 mars 2008. < <http://www.grip.org/fr/node/238> >

9 Parmi les plus importantes hausses, épinglons les Émirats arabes unis, la Jordanie et l'Arabie saoudite qui arbore une croissance exceptionnelle de 90% entre 2002 et 2011.

10 Congressional Research Service, *Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 2004-2011*, Washington, août 2012.

11 Contrôlez les armes, « *Embargos des Nations unies sur les armes : le tour d'horizon des dix dernières années* », Note d'information, 16 mars 2006 ; Pour davantage d'informations sur les faiblesses des embargos voir notamment Virginie Moreau, « *Les embargos sur les armes de l'Union européenne : des mesures symboliques ?* », Note d'Analyse du GRIP, 21 juin 2012, Bruxelles. < <http://www.grip.org/fr/node/90> > ; Virginie Moreau, « *L'ONU et le contrôle des embargos sur les armes - Entre surveillance et vérification* », Rapport du GRIP, 2011/3. < <http://www.grip.org/fr/node/245> >.

TABLEAU 1 PAYS DE LA RÉGION SOUS EMBARGO

Organisation	Acteur sous embargo	Date d'effectivité	Organisation	Acteur sous embargo	Date d'effectivité
UE	Forces non-gouvernementales en Irak	19/07/2004	ONU	Forces non-gouvernementales en Irak	06/08/1990
UE	Al-Qaïda, Taliban, Oussama Ben Laden	27/05/2002	ONU	Organisations et individus associés à Al-Qaïda et aux Taliban	16/01/2002
UE	Forces non-gouvernementales du Liban	15/09/2006	ONU	Forces non-gouvernementales du Liban	11/08/2006
UE	Iran	23/04/2007	ONU	Iran	23/12/2006
UE	Syrie	09/05/2011			

Source : GRIP sur base de SIPRI Arms Embargoes Database. < <http://www.sipri.org/databases/embargoes> >

1.2. ... et du côté obscur

En marge de ces transferts légaux officiels, le Proche-Orient se présente comme le carrefour de trafics illicites d'armes impliquant un panel d'acteurs, étatiques ou non.

Outre les bénéfices purement économiques de cette activité particulièrement lucrative, ces transactions occultes sont aussi motivées politiquement et géopolitiquement. Ainsi, certains États de la région ont pu prendre part, à des degrés divers, à des transactions dont la légalité s'avère douteuse. Les événements récents du « Printemps arabe » ont notamment mis sur le devant de la scène les transferts clandestins de certains gouvernements désireux d'approvisionner en armes des régimes en pleine transition. Les livraisons d'équipements militaires par des États à des gouvernements (y compris sous embargo) mais aussi à des groupes non-étatiques semblent s'inscrire dans le cadre d'une politique étrangère spécifique¹² : il s'agit d'un moyen d'interférer et même d'influencer l'issue des combats¹³. Certains États ont ainsi eu recours au principe de la « responsabilité de protéger », de la « sécurité humaine » ou à l'excuse des « cas extrêmes » pour justifier l'envoi d'armes dans des théâtres de conflits volatiles¹⁴. Manœuvre volontairement destinée à renverser un régime ou simple décision hâtive, ces ingérences ont toujours de lourdes conséquences en termes de déstabilisation, non seulement nationale mais aussi régionale.

Dans la même veine, la multiplication des conflits dans la région après la Guerre froide a donné naissance à de nombreux groupes armés, qui y ont solidement implanté leurs réseaux de contrebande et bénéficient du soutien de leurs alliés, y compris étatiques, pour gonfler leurs stocks d'armes¹⁵. Or, les contours mouvants et flous de ces entités

12 Les transferts illicites d'un État vers un autre État sous embargo traduisent une volonté du premier de renforcer son influence auprès de son allié. D'autre part, les livraisons secrètes d'un État vers des acteurs non-étatiques ont généralement pour objectif la préservation de ses intérêts nationaux, le soutien idéologique ou la déstabilisation du territoire sur lequel ils opèrent.

13 Linda Farhat et Jihan Seniora (2011), *loc. cit.*

14 L'envoi d'armes par des États occidentaux ou la réexportation de celles-ci par les monarchies du Golfe vers les champs de bataille en Libye et en Syrie l'illustre bien.

15 Précisons que les transferts d'armes de gouvernements européens vers des acteurs non-étatiques sont illégaux au regard de l'Action Commune du Conseil de l'UE du 12 juillet 2002 ; Voir Action Commune du Conseil de l'UE du 12 juillet 2002 relative à la contribution de l'Union européenne à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre, et abrogeant l'action commune 1999/34/PESC. < <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:191:0001:0004:FR:PDF> >. Toutefois, ce n'est pas le cas partout. Le Traité sur le commerce des armes par exemple n'interdit pas de telles livraisons.

compliquent tout contrôle et toute tentative de traçabilité des armes et les transferts qu'ils initient s'accompagnent rarement de garanties quant à l'utilisateur final ainsi qu'au sort réservé à ces armes au terme des conflits¹⁶.

Ces transferts illicites d'équipements militaires reposent largement sur des alliances qui se sont tissées entre acteurs, étatiques ou non, au sein de la région. Celles-ci se structurent tout d'abord autour de l'opposition millénaire entre chiïtes et sunnites, les adeptes de ces idéologies rivales se livrant des guerres par procuration sur les différents champs de bataille qu'ils alimentent en armes. Toutefois, ce clivage au sein de l'Islam n'est pas l'unique facteur à prendre en compte. Le positionnement des dirigeants arabes à l'égard des États-Unis entre aussi en ligne de mire¹⁷. En effet, si l'Iran, la Syrie et le Hezbollah libanais ont en commun la confession chiïte, le Hamas qui se rattache aussi à cet axe est quant à lui d'ascendance sunnite¹⁸. Le soutien ou le refus de l'influence américaine sur le théâtre proche-oriental semble être un élément structurant des transferts d'armes dans la région. La menace iranienne favorise également le rapprochement stratégique d'États partageant peu d'affinités jusqu'alors.

Toutefois, il serait erroné de réduire ces relations stratégique-militaires à une grille de lecture unique. Les alliances entre acteurs, étatiques ou non, ne sont pas à l'abri de quelques ajustements à la faveur des crises fréquentes que connaît cette région en ébullition constante. Comme l'expriment très justement Hussein Agha et Robert Malley : « Les États-Unis sont alliés à l'Irak, qui est lui-même allié à l'Iran, lequel soutient le régime syrien que les États-Unis entendent renverser. Les États-Unis sont également alliés au Qatar, qui subventionne le Hamas, et à l'Arabie saoudite, qui finance les salafistes, inspirateurs de jihadistes décidés à tuer des Américains »¹⁹.

1.3. Quelques facilitateurs de ces transferts

Ajoutés aux surplus massifs hérités de la Guerre froide, le libre commerce, le relâchement des contrôles aux frontières et la globalisation des services – notamment des communications et de la finance – ont largement contribué aux trafics illicites²⁰. Qui plus est, les réductions des budgets de défense dans les pays occidentaux ont poussé les fabricants à trouver d'autres marchés. Outre ce nouveau contexte mondial, de nombreux autres facteurs, propres à chaque État, favorisent le détournement d'armes. Dans le cadre de la région étudiée, les éléments suivants semblent faciliter les détournements d'armements.

16 Linda Farhat et Jihan Seniora, « *Acquisitions d'armes par les acteurs non étatiques. Pour une régulation plus stricte?* », Note d'Analyse du GRIP, 4 novembre 2011, Bruxelles. < <http://www.grip.org/fr/node/121> >.

17 « Pourquoi l'opposition chiïtes-sunnites structure la géopolitique du monde musulman », *Le Monde*, 21 août 2012.

18 La place de l'Irak dans cette alliance est difficile à définir avec certitude. En effet, si l'Irak post-Saddam Hussein est dominé par la majorité arithmétique chiïte, les relations entre l'Irak et l'Iran demeurent ambiguës. Leurs rapports commerciaux se sont certes intensifiés mais ils ne peuvent complètement annihiler la mémoire de la guerre sanglante que se sont livrée les deux voisins il y a trois décennies.

19 « This is not a revolution », *The New York Review of Books*, 8 novembre 2012.

20 Lora Lumpe, *Running Guns : The Global Black Market in Small Arms*, Zed Books, Londres, octobre 2000.

1.3.1. Des frontières floues et poreuses

Si en effaçant les frontières, la globalisation a contribué à la prolifération des activités illicites, le problème se pose avec une acuité particulière au Proche-Orient. À ce phénomène, s'ajoute en effet la dislocation de nombreux États soumis à la pression de conflits violents ou d'idéologies extrémistes. De plus, les pays de la région ont tous en commun des frontières non seulement contestées mais aussi souvent perméables et (volontairement) floues²¹. Cette porosité des frontières facilite le trafic de fourmis, logiquement très répandu dans la région.

Au cours de la dernière décennie, la chute de certains États de la région s'est assortie de l'effondrement de leurs systèmes de sécurité. Or, une gestion inadéquate des frontières, en particulier dans un environnement post-conflit, entrave les efforts de stabilisation et favorise des flux illicites menaçant la paix nouvellement retrouvée. Terrestres ou maritimes, les frontières doivent être clairement délimitées : arrêter le tracé définitif des frontières permet d'endiguer plus efficacement les trafics illicites qui profitent de ces zones grises. À titre d'exemple, la frontière qui sépare la Syrie du Liban n'a jamais été officiellement démarquée depuis le retrait des troupes syriennes du territoire libanais en 2005. Ce vide sécuritaire, exacerbé par les défaillances des mécanismes de contrôle frontalier en place, a été largement exploité par les trafiquants d'armes²². D'autre part, dans les pays où les frontières sont perméables, les prix sur le marché noir ont tendance à être plus bas²³. Or, des armes peu onéreuses augmentent le risque d'une guerre civile, de même que la durée d'un conflit. Conséquence logique, les pays dont les contrôles sont peu efficaces en matière d'armement sont plus sujets à des troubles. Empêcher la prolifération du crime organisé au Proche-Orient requiert davantage de coopération transfrontalière, laquelle demeure rare ou inadéquate²⁴.

1.3.2. La corruption dans un domaine secret-défense

Favorisée par une culture du secret-défense excessive, la corruption est rampante au Proche-Orient. D'après une étude récente menée par *Transparency International*²⁵, tous les pays de la région affichent des risques élevés de corruption dans le secteur de la défense et les autorités ne prendraient pas ou peu de mesure pour éradiquer ce fléau. Les plus mauvais élèves en la matière sont l'Égypte, la Syrie et le Yémen²⁶. Bahreïn, l'Iran, l'Irak, Oman, le Qatar et l'Arabie saoudite présentent quant à eux de « très hauts risques » de corruption. Dans les autres pays de la région, les risques sont considérés comme « élevés ». La Jordanie, la Palestine, Israël, le Koweït et les Émirats arabes unis sont les seuls États où le crime organisé ne semble pas avoir infiltré les institutions du secteur de la défense et de la sécurité.

21 Michel Foucher, *L'obsession des frontières*, Perrin, janvier 2012.

22 Fadi Assaf, « Moyen Orient : Priorité à la sécurisation des frontières : du business en perspective », *Middle East Strategic Perspectives*, 29 janvier 2013.

23 Phillip Killicoat, « Weaponomics: the global market for assault rifles », *World Bank Policy Research Working Paper 4202*, avril 2007.

24 Cédric Poitevin, Jihan Seniora, « *Gestion des frontières terrestres et trafic illicite* », Rapport du GRIP, juin 2010, Bruxelles. < <http://www.grip.org/fr/node/632> >.

25 Transparency International UK, *Middle East and North African governments have high risks of defence-related corruption*, février 2013.

26 Ils présentent des risques considérés comme « extrêmement élevés ».

Le secteur du personnel enregistre les meilleurs scores en termes de transparence. Toutefois, la plupart des États du Proche-Orient n'ont pas mis en place de code de conduite pour le personnel. En outre, le cas échéant, les enfreintes au code ne sont pas sanctionnées si bien que les opportunités de corrompre le personnel sont légion²⁷. Ce constat est d'autant plus inquiétant que les trafics impliquant des fonctionnaires corrompus sont ceux dont les probabilités de succès sont les plus élevées car il est particulièrement ardu de les déceler.

1.3.3. Le manque de volonté politique

Alors que de nombreux mécanismes régionaux ont été mis en place pour réduire les risques de détournements de matériel militaire et améliorer la transparence des transferts à travers le monde, aucune mesure du genre n'a vu le jour en Asie du Sud-Est, en Asie du Nord-Est et au Moyen-Orient²⁸. Quant aux initiatives internationales, elles ne sont globalement pas soutenues par les États du Proche-Orient, qui redoutent toute intervention dans ce domaine régalien. Ils perçoivent toute réglementation supranationale comme une atteinte à leur droit souverain de légitime défense ou comme un instrument pour pointer du doigt les priorités établies par les pays²⁹. Ce manque de volonté politique s'est notamment manifesté par l'abstention de la plupart des États de la région lors des différentes étapes qui ont conduit à l'adoption du Traité sur le commerce des armes, le 2 avril 2013³⁰.

27 Or, plus les réglementations sont laxistes, plus les prix des armes au marché noir seront bas, encourageant leur acquisition. Voir notamment Small Arms Survey 2007 *Guns and the City, Chapter 8: What Price the Kalashnikov? The economics of Small Arms*, p. 257-258. Il arrive également que les fonctionnaires d'un État impliqué dans un transfert licite d'armes fassent preuve de négligence ou ne soient pas suffisamment formés et contribuent dès lors inconsciemment au détournement d'armes appartenant aux autorités étatiques.

28 Sarah Meek, « Combating Arms-trafficking: The Need for Integrated Approaches », *African Security Review*, vol.9, N°4, 2000.

29 *Statement of the Arab Group*, Third Session of the Preparatory Committee for the United Nations Conference on the Arms Trade Treaty in 2012, New-York, 11 juillet 2011.

30 Précisons que lors de la dernière étape, en avril 2013, c'est surtout l'absence, dans le Traité, d'une interdiction absolue de transférer des armes vers des acteurs non-étatiques ainsi que l'absence de consensus pour l'adoption du traité qui semble avoir motivé l'abstention de certains États de la région.

2. LES ALPC ILLICITES DANS LES MÉANDRES DU PROCHE-ORIENT

Sans chercher à fournir un compte-rendu exhaustif des trafics traversant la mosaïque proche-orientale, cette seconde partie s'attache à présenter les acteurs impliqués dans des cas récents de détournements et de trafics illicites d'armes et à esquisser certains de leurs itinéraires. Elle se focalise sur quelques acteurs phares, étatiques ou non, afin de dresser un constat – nécessairement imparfait – de la situation régionale en matière de prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre.

2.1. L'Irak, un entrepôt à ciel ouvert

Avec la chute de Saddam Hussein, entre sept et huit millions d'ALPC ont été dispersées au sein de la société irakienne. Celles-ci sont d'origines très variées : yougoslave, iranienne, européenne et américaine. Le manque de mesures de contrôle, les failles dans la surveillance des stocks et la corruption de policiers et de soldats irakiens mais aussi occidentaux ont fortement contribué à la prolifération illicite des armes – notamment importées par les États-Unis – sur le territoire.

2.1.1. Une reconstruction étatique sous caution

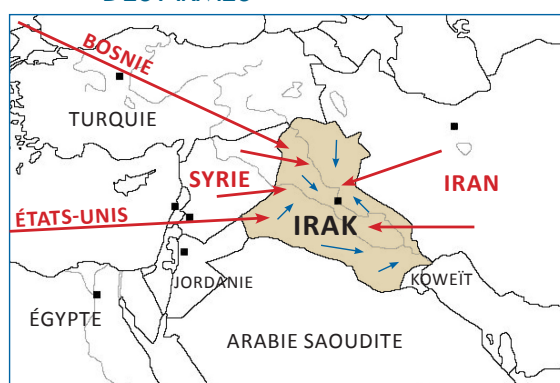
L'Irak est un cas emblématique des effets ravageurs d'une totale perte de contrôle des armes étatiques : en une décennie, il est en effet devenu l'un des endroits les plus lourdement armés au monde.

La chute du gouvernement de Saddam Hussein et la dissolution des forces armées irakiennes au printemps 2003 ont conduit à la soudaine mise en circulation massive des

arsenaux de l'armée et de la police irakiennes. Laissant d'un seul coup à la disposition des citoyens, des criminels et des guérillas, des dizaines de milliers d'armes légères : entre sept et huit millions d'armes ont ainsi été dispersées au sein de la société irakienne³¹. Cette dissémination incontrôlée a eu des conséquences particulièrement dévastatrices, d'autant qu'en 2008 au moins 74 groupes armés non-étatiques étaient recensés en Irak, dont Al-Qaïda qui s'y est solidement implanté³².

Si le taux de détention d'armes par habitant – estimé à minimum 30 armes à feu pour 100 habitants juste après la chute de Saddam Hussein – n'est pas spécialement élevé, la situation en Irak se démarque surtout par la fragilité de la société et, le désarroi de sa population, ainsi que par l'ampleur et le caractère soudain de cette

CARTE 1 QUELQUES VOIES DE TRANSPORT DES ARMES



Il ne s'agit que d'un aperçu de certains des itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes visant à illustrer les cas mis en lumière et rapportés dans cette analyse. La nature secrète de ces transactions ne permet pas d'affirmer que les routes tracées constituent les principales voies de trafic.

31 « Pour retrouver une situation vaguement similaire, il faut remonter à 1997, lorsque l'Albanie a perdu le contrôle de ses arsenaux publics – un événement qui a contribué à l'escalade des combats dans les régions voisines du Kosovo et de la Macédoine » voir Small Arms Survey 2004 : *Rights at risk, Chapter 2: From Chaos to Coherence ?*, p. 44-47.

32 Geneva Academy, site web du *Rule of Law in Armed Conflicts Project (RULAC)*. < <http://www.geneva-academy.ch/RULAC> >.

dispersion. Ainsi, alors que des années durant, les Kurdes et les chiites d'Irak ont été contraints de passer par des filières illégales pour se procurer des armes – qui n'étaient facilement accessibles que pour la population sunnite, fidèle au pouvoir – ces strates de la population, jadis opprimées, ont soudainement eu accès des armes en abondance³³. Au regard de ces brusques changements de configuration, il n'est pas surprenant que les armes à feu soient la principale cause de décès violents depuis 2003.

Cet immense réservoir d'armes à ciel ouvert ralentit considérablement la reconstruction du pays. Pire, la stabilité de la région entière s'en voit compromise. La situation géographique centrale de l'Irak facilite les réexportations par-delà les frontières. D'autant que de nombreuses routes clandestines rejoignant les pays voisins se sont développées et consolidées au cours de la période d'embargo, entre 1990 et 2003. La voie pour la contrebande d'armes était donc toute tracée³⁴.

2.1.2. L'origine de ces armes en liberté

Les armes présentes sur le territoire irakien ont des origines extrêmement diverses. En 2004, celles trouvées par l'armée américaine étaient essentiellement de fabrication yougoslave ou irakienne³⁵. Le AK-47, le FAL belge et le G3 allemand étaient également assez communs. En quantité moindre, des fusils d'origine russe, chinoise ainsi que le *Lee Enfield* britannique, le *Mausser* 98 allemand et des fusils français tels que le FAMAS F-1 faisaient aussi partie des lots retrouvés. Entre janvier 2008 et septembre 2009, plus de 1 100 caches d'armes illicites ont été découvertes³⁶, comprenant plus de 30 000 ALPC et plus de 500 000 munitions de petit calibre³⁷. Les caches abritaient également des grenades, des mines, des systèmes de mortier, des armes à feu, des lance-grenades, des MANPADS, etc³⁸. Ces armes étaient largement similaires aux stocks d'avant-guerre. Toutefois, il ne s'agit que d'un aperçu des armes dispersées dans le pays. En effet, pas un seul G3 n'a pu être trouvé alors que ces fusils, fournis par le voisin iranien, sont connus pour être massivement présents sur le territoire irakien.

Des VZ 58 tchèques, des PMK polonais et des armes autrichiennes ont également été saisies en Irak. Ainsi, plus de 100 Steyr.50 HS autrichiens qui faisaient partie d'un lot de 800 fusils exportés vers Téhéran en 2004 afin d'équiper les troupes iraniennes impliquées dans la lutte contre les narcotrafiquants actifs à la frontière orientale du pays auraient été détournés de leur utilisation initiale supposée³⁹. En 2004, une usine

33 La politique mise en place par le gouvernement était particulièrement permissive pour l'octroi d'armes aux sunnites, malgré le caractère dictatorial du régime ; Small Arms Survey (2004), *loc. cit.*, p. 47.

34 Alain Gresh, « Un Proche-Orient sans cesse chamboulé », *Manière de voir, Le Monde Diplomatique*, avril-mai 2013.

35 Principalement le Tabuk/AKM qui est une version produite localement du M64/M70 yougoslave ; Small Arms Survey 2012 : *Moving Targets, Chapter 10: Surveying the Battlefield : Illicit Arms in Afghanistan, Iraq, and Somalia*, p. 317-329.

36 Des endroits très variés abritaient ces armes : boulangeries, écoles, mosquées, tanneries, fermes, maisons abandonnées, appartements et même le toit du ministère du commerce. Small Arms Survey (2012), *loc. cit.*

37 Les mortiers représentaient plus de la moitié des armes saisies. Les armes illicites trouvées sont très variées avec notamment des fusils allemands datant de la seconde guerre mondiale abordant une croix gammée ou encore des fusils AKM plaqué ; Small Arms Survey (2012), *loc. cit.*

38 Sur l'ensemble de ces saisies, 29 % sont d'origine iranienne. L'enquête a révélé l'existence d'une robuste chaîne d'approvisionnement mais elle n'a pas permis de révéler si elle était liée au gouvernement iranien. Dans le cas où il n'y aurait aucun lien, l'Iran devrait s'interroger sur la sécurité de ses stocks d'armes.

39 Notons qu'à l'époque de la transaction, les autorités britanniques et américaines avaient mis en doute l'utilité de telles armes dans la chasse aux narcotrafiquants et avait averti l'Autriche des risques de détournements vers les insurgés irakiens pour les utiliser contre les troupes de la coalition.

secrète produisant illégalement des armes de petit calibre et des munitions destinées notamment à l'Irak a été découverte en République tchèque : 200 ALPC, 10 000 munitions et d'autres composants y ont été saisis⁴⁰.

Par ailleurs, des centaines de milliers d'ALPC et 10 millions de munitions – provenant des stocks de guerre de Bosnie-Herzégovine et destinées à être détruites – ont été transportées clandestinement vers l'Irak, entre le 31 juillet 2004 et le 30 juin 2005⁴¹. D'après certaines sources, il s'agirait essentiellement de 200 000 Kalachnikov⁴², soit le transfert d'armes au départ de **Bosnie** le plus massif depuis la seconde guerre mondiale. Sous la direction du Département de la Défense américain, les armes auraient été acheminées par plusieurs compagnies, dont au moins l'une d'elle figurait sur la liste noire des Nations unies et de Washington⁴³. Si les forces de la coalition étaient mentionnées en tant que destinataire final officiel, le Commandement multinational pour la transition en matière de sécurité en Irak (MNSTC-I) a indiqué n'avoir jamais eu connaissance de telles transactions. En l'absence de tout enregistrement de ces armes, personne ne sait si elles ont atteint ou non leur destination finale⁴⁴.

2.1.3. Quelques voies d'approvisionnement

Les armes qui ont été acheminées vers l'Irak après la chute du régime baasiste semblent provenir à la fois de trafics transfrontaliers et de transactions menées par des marchands individuels au sein du territoire.

Ces dernières années, l'**Iran** et la **Syrie** sont apparus comme d'importantes sources d'approvisionnement en armes. D'après des sources américaines, le gouvernement iranien aurait fourni des armes ou des technologies aux insurgés irakiens⁴⁵. Il s'agissait notamment de systèmes explosifs avancés, de lance-roquettes et de fusils d'assaut. Des trafiquants détenus par des militaires américains auraient confessé avoir livré en Irak des armes en provenance de Syrie. L'incapacité de Damas et de Bagdad de contrôler les trafiquants qui opèrent sur leur territoire respectif, combinée aux nombreuses interconnexions qui existent entre les villages frontaliers, affaiblissent considérablement la sécurité des frontières. En particulier, les forces de police et de sécurité n'exerceraient qu'un contrôle très limité sur la province de Nineveh, le long de la frontière syrienne, laissant aux trafiquants toute liberté pour transporter leurs armes. Ce commerce illicite s'est encore développé suite à l'éclatement de la crise syrienne. Plusieurs rapports ont

40 « Czech Police Uncover Arms Factory allegedly producing for Iraq », *Pravo*, 26 mai 2004.

41 Amnesty International, « Dead on time - Arms transportation, brokering and the threat to human rights », 10 mai 2006.

42 « US in secret gun deal: Small arms shipped from Bosnia to Iraq 'go missing' as Pentagon uses dealers », *The Guardian*, 12 mai 2006.

43 Ibidem. Par ailleurs, si ces transferts n'étaient pas illégaux *per se*, ils apparaissent largement irresponsables au vu de la situation alarmante qui prévalait en Irak mais également en raison du manque de transparence dans la conduite de ces transferts : « le Pentagone et son principal contracteur américain, *Taos*, semble ne pas posséder de système effectif pour s'assurer que leurs contractants ou sous-contractants n'ont pas recours à des firmes qui violent les embargos onusiens (...) ».

44 Amnesty International (10 mai 2006), *loc. cit.*

45 « Gates: Iranian Weaponry Found In Iraq », *CBSNews*, 11 février 2009. Le réchauffement des relations entre l'Iran et l'Irak – et notamment le rétablissement de leurs relations diplomatiques en juillet 2011 – ne permet pas d'exclure que des armes iraniennes soient actuellement livrées par le gouvernement iranien lui-même. Dans la même veine, au cours de ces derniers mois, l'Iran a régulièrement survolé l'espace aérien irakien pour transporter d'importantes quantités d'armes afin de soutenir Bachar al-Assad. Le gouvernement irakien a essuyé de nombreuses critiques face à ce qui est vu comme une « entente officieuse » avec la République islamique.

ainsi fait état d'une explosion des ventes d'armements en Irak en 2012. En juin 2012, le Vice-président du comité parlementaire de sécurité et de défense irakien a prié le gouvernement de déployer des avions de surveillance le long de la frontière afin de contrecarrer les manœuvres des trafiquants⁴⁶.

De surcroît, de nombreux flux illicites d'armes ont également lieu à l'intérieur du territoire irakien. S'ils ne datent pas d'hier, ils se sont considérablement intensifiés depuis 2003. Le lieutenant-général Martin E. Dempsey, commandant de la MNSTC-I (Commandement multinational pour la transition en matière de sécurité en Irak), a admis que certaines des armes livrées par **les États-Unis** avaient échappé à toute surveillance, affirmant qu'environ 4% d'entre elles, soit 14 000, avaient été égarées entre leur arrivée sur le territoire et leur réception par les forces irakiennes⁴⁷. Cette estimation n'inclut pas les armes qui ont été volées, perdues ou revendues après avoir été livrées. Or, il s'agirait des principales sources d'approvisionnement des marchands d'armes. Diverses enquêtes ont pointé du doigt l'inefficacité des mesures mises en place par les États-Unis, pour sécuriser les ALPC importées en Irak pendant le conflit de 2003⁴⁸. Ainsi, en octobre 2006, un audit mené par le Bureau de l'inspecteur général pour la reconstruction de l'Irak a exprimé son inquiétude quant à la capacité des forces de sécurité irakiennes à assurer un contrôle adéquat des armes légères américaines acquises grâce au Fonds d'aide et de reconstruction pour l'Irak (IRRF)⁴⁹. En particulier, la MNSTC-I qui est responsable du recrutement, de l'entraînement et de l'équipement des forces de sécurité, n'aurait pas effectué ses inventaires d'armes de façon précise⁵⁰. Plus inquiétant encore, les États-Unis n'ont pas enregistré les numéros de série de la plupart des armes mises à la disposition des forces irakiennes, si bien qu'il s'avère impossible de les tracer⁵¹. Ces failles alimentent le déficit de sécurité dans la gestion des stocks d'armes présentes en Irak, où aucun système d'enregistrement des armes à feu n'a jamais vu le jour.

Par ailleurs, l'armée et les forces de police irakiennes ont toutes deux été infiltrées par les insurgés et affichent de hauts niveaux de corruption. Déjà sous Saddam Hussein, l'armée était impliquée dans le commerce illicite d'armes et elle était notamment le principal canal d'approvisionnement des rebelles kurdes⁵². Aussi, semblerait-il qu'une très large part des armes fournies par les États-Unis – acquises grâce à l'IRRF – aux soldats et policiers irakiens ait non seulement été volée mais aussi vendue par l'armée et la police irakiennes elles-mêmes. En 2006, une enquête menée par le *New York Times* a révélé que trois des principaux types d'armes importées en Irak par les États-Unis avaient massivement trouvé place sur le marché noir irakien⁵³. Ces armes auraient été livrées

46 « Smuggling and Infiltration Operations Still Ongoing », *Al-Hayat*, 20 juin 2012. Le parti Al-Fadhila a annoncé en septembre 2012 que les ventes d'armes avaient baissé dans le centre et le sud de l'Irak – zones où elles étaient particulièrement élevées – après que les autorités religieuses aient émis une fatwa les condamnant.

47 Christopher J. Chivers, « Black-Market Weapon Prices Surge in Iraq Chaos », *The New York Times*, 10 décembre 2006. Ces constats ont été corroborés par de nombreux témoignages recueillis par *Reuters* en 2007.

48 *Small Arms Survey 2007: Guns and the City, Chapter 3: Probing the Grey Area: Irresponsible Small Arms Transfers*, p. 83-84.

49 Ce fonds a été accordé par le Congrès américain, le 6 novembre 2003, afin de reconstruire les infrastructures du pays après des années de négligence et de guerres.

50 *Small Arms Survey* (2007), *loc. cit.*

51 *Ibidem*.

52 Christopher J. Chivers, « Black-Market Weapon Prices Surge in Iraq Chaos », *The New York Times*, 10 décembre 2006.

53 370 000 armes avaient été achetées par les États-Unis pour les forces de sécurité irakiennes.

QUE NOUS DISENT LES PRIX DES ARMES DE LA SITUATION IRAKIENNE ?

En Irak comme ailleurs, la fluctuation du prix des armes sur le marché noir reflète l'histoire du pays. Début 2003, une *Kalachnikov* coûtait entre 75 et 150 USD au nord de l'Irak. Juste après l'invasion, les prix ont connu une chute vertigineuse suite à la saturation créée par l'abandon de leurs fusils par les soldats. Les prix ont ensuite commencé à augmenter, dès l'été 2003, car les clients ont soudainement pullulé : des groupes de rebelles sunnites, des unités paramilitaires chiites et des criminels qui avaient été relâché de prison par Saddam Hussein. Par la suite, l'embrasement de la guerre entre chiites et sunnites a encouragé la hausse des prix : les milices se sont considérablement renforcées, tandis que de plus en plus de civils ont cherché à s'armer pour se protéger. En 2006, la même arme coûtait entre 210 et 650 USD dollars voire même 800 USD dans certaines parties du pays¹.

1. Christopher J. Chivers, 10 décembre 2006, *loc.cit.*

par l'armée américaine à l'armée irakienne, avant de finir dans les mains des trafiquants⁵⁴. Certaines seraient même tombées dans l'escarcelle de terroristes⁵⁵.

En outre, d'anciens soldats occidentaux ont vendu certaines des armes qui circulent maintenant illégalement en Irak. Ainsi, plusieurs soldats britanniques ont notamment été emprisonnés en 2006 pour avoir participé à la contrebande d'armes depuis l'Irak. Plus précisément, ils échangeaient des armes utilisées

en Irak contre de la drogue ou les revendaient en Europe. En 2008, ils ont même révélé que cette pratique était courante et détaillé la méthode employée : après s'être procuré des armes en les achetant auprès de policiers ou de civils, ou en les volant, ils payaient d'autres soldats pour les transporter dans des véhicules de l'armée rapatriés en Grande-Bretagne⁵⁶.

2.2. Au Liban, le Hezbollah mène la danse

Bien qu'il soit soumis à un embargo onusien et européen, le Hezbollah bénéficie du soutien militaire de son parrain iranien et de son voisin syrien. Ces derniers mois ont été marqués par de vastes flux d'armes orchestrés par des trafiquants libanais vers la Syrie mais aussi au départ de la Syrie à destination du Liban, car le Hezbollah semble avoir progressivement rapatrié une partie de ses stocks d'armes dissimulés sur le territoire syrien.

L'histoire du pays du Cèdre a été ponctuée de violentes confrontations entre les différentes communautés qui le composent. Ces tensions réapparaissent périodiquement lors de moments politiques décisifs tels que les élections et conduisent à une recrudescence des ventes d'ALPC, en raison du spectre de la guerre civile qui hante encore de nombreux Libanais. Ce fut notamment le cas lors des élections présidentielles de 2007⁵⁷.

Cette prolifération d'ALPC est d'autant plus dangereuse qu'aucun système de traçage des armes n'existe et que la possession civile d'armes ne requiert aucune licence au Liban⁵⁸.

Dans un tel contexte, le risque que des armes occidentales soient interceptées par des criminels ou des groupes armés tels que le Hezbollah est réel⁵⁹. D'une part, l'embargo sur

54 Christopher J. Chivers, (10 décembre 2006), *loc. cit.* ; Ces constats ont été corroborés par de nombreux témoignages recueillis par *Reuters* en 2007.

55 D'après les propos d'Hassan Nouri, chef du bureau d'enquêtes politique du district de Sulaimaniya, recueillis par Christopher J. Chivers.

56 « Gun smuggling 'common' in UK army », *BBC News*, 25 avril 2008.

57 « Lebanon's militias rearm before vote », *Christian monitor*, 7 novembre 2007.

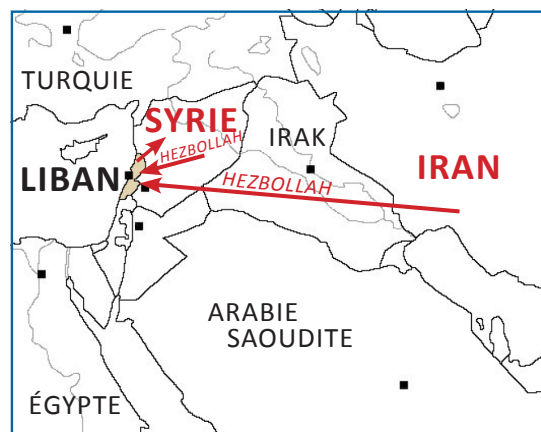
58 D'après les données de GunPolicy. < <http://www.gunpolicy.org> >.

59 Or, certains États membres de l'UE restent des fournisseurs traditionnels d'armes au Liban. C'est le cas de la France et de l'Allemagne notamment.

les armes décrété par l'ONU⁶⁰ et l'UE⁶¹ à l'encontre du Liban ne s'adresse qu'aux forces non-gouvernementales, à savoir essentiellement le Fatah Al-Islam et à la branche armée du Hezbollah⁶². Quant à l'aile politique du Hezbollah, elle est bien représentée au sein du gouvernement, lequel est l'autorité compétente pour autoriser les achats d'armes.

Le gouvernement actuel de Najib Mikati, candidat soutenu par le Hezbollah, est même numériquement dominé par le « Parti de Dieu » et ses alliés qui détiennent 19 des 30 portefeuilles, dont ceux de la Justice et de la Défense. Une situation qui garantit au Hezbollah la sauvegarde de l'arsenal que son aile militaire s'est constitué illégalement⁶³. Celui-ci ne cesserait de gonfler : il comprendrait notamment 40 000 lance-roquettes ainsi que des missiles Milan produits en France⁶⁴. Au moins une partie du gouvernement considère d'ailleurs officiellement cette réserve militaire comme partie intégrante de la stratégie de défense contre l'ennemi israélien⁶⁵. Quant à l'opposition, elle accuse régulièrement le Hezbollah de s'appuyer sur son puissant arsenal pour faire pression sur la politique libanaise et en déterminer les orientations. À cet égard, la crise de mai 2008 est particulièrement significative. Les tentatives du gouvernement de mettre un terme au réseau de télécommunications privé du Hezbollah et de démettre le chef de sécurité de l'aéroport, Wafic Shkeir, de ses fonctions, en raison de sa collusion avec le Hezbollah a provoqué l'ire de ce dernier qui a pris le contrôle armé de l'aéroport international et de certains quartiers de Beyrouth. Pour sortir de cette crise, le gouvernement est revenu sur les décisions qui avaient provoqué de tels débordements et a finalement octroyé au Hezbollah le droit de veto qu'il réclamait depuis longtemps. Cette faveur lui permet désormais de rejeter toute proposition émise par l'exécutif, même en étant minoritaire au gouvernement⁶⁶. L'inaction du gouvernement dans la mise en œuvre de la résolution 1701, appelant au respect de l'embargo et au désarmement du Hezbollah, n'est donc dès lors pas étonnante⁶⁷.

CARTE 2 QUELQUES VOIES ACTUELLES DE TRAFIC D'ARMES IMPLIQUANT LE HEZBOLLAH



Il ne s'agit que d'un aperçu de certains des itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes, visant à illustrer les cas mis en lumière et rapportés dans cette analyse. La nature secrète de ces transactions ne permet pas d'affirmer que les routes tracées constituent les principales voies de trafic.

60 Voir Résolution 1701 (2006), S/RES/1701. < http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1701%20%282006%29 >.

61 Voir Position commune 2006/625/CFSP du 15 septembre 2006. < <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:253:0036:0037:EN:PDF> >.

62 Groupe armé chiite qui contrôle le sud du Liban, dont l'aile politique est membre du gouvernement depuis 2005. Le Hezbollah est considéré comme un groupe terroriste par les États-Unis et les Pays-Bas. Seule sa branche militaire a été qualifiée de « terroriste » par le Royaume-Uni. Malgré les multiples requêtes d'Israël, l'UE n'a jamais placé le Hezbollah sur sa liste de groupes terroristes, en raison notamment de l'implication de nombreux États membres dans la Force intérimaire des Nations unies au Liban qui les obligent à composer avec la milice chiite.

63 « Il (le Hezbollah) sait que si l'opposition revenait au pouvoir, ou en cas de gouvernement d'unité nationale, sa position deviendrait plus difficile en ce qui concerne son arsenal et vis-à-vis du tribunal international chargé de juger les assassins de Rafic Hariri », voir « Liban : un nouveau gouvernement après cinq mois de tractations », *L'Express*, 14 juin 2011. Entretien avec Marc Finaud, conseiller de programme au GCSP, Genève, 19 mars 2013.

64 « Dans le secret des caches d'armes du Hezbollah », *Le Figaro*, 25 octobre 2010 ; « Comment le Hezbollah impose sa loi au Liban », *Le Figaro*, 31 mai 2008.

65 « Amie du Liban, la France doit quitter la Finul », *Le Monde*, 3 avril 2012.

66 *Le Figaro*, 31 mai 2008, *loc. cit.*

67 Les résultats mitigés engrangés par la FINUL sont principalement dû à l'inertie d'un gouvernement phagocyté par la milice chiite qui, grâce à sa supériorité militaire sur les forces libanaises régulières, a pris en otage les institutions

D'autre part, si les armes destinées aux forces armées libanaises sont acheminées par des courtiers et marchands libanais légaux⁶⁸, il ressort d'une étude menée par *Transparency International* que les forces armées libanaises auraient été infiltrées par le crime organisé⁶⁹. De plus, d'après des sources israéliennes et américaines, corroborées par d'autres opposants au Hezbollah, la milice chiite aurait corrompu certains officiers de l'armée libanaise⁷⁰. Le leader druze Walid Jumblatt avait notamment indiqué en 2007 que certains agents de sécurité libanais avaient été corrompus par le Hezbollah et laissaient passer ses camions à la frontière libano-syrienne sans les fouiller⁷¹. En outre, l'armée aurait récemment vendu ses armes endommagées aux trafiquants libanais, lesquels les auraient remises en état afin de les vendre aux rebelles syriens⁷².

Outre ces possibles contournements de l'embargo à l'encontre du Hezbollah, le « Parti de Dieu » est soutenu militairement par son parrain iranien et dans une moindre mesure, son voisin syrien. Aussi, alors qu'en 2006, la Syrie et l'Iran, partenaires traditionnels du Hezbollah, se sont engagés à honorer la résolution 1701 – qui exige notamment l'arrêt des livraisons d'armes au mouvement chiite libanais – une semaine après la fin de la guerre israélo-libanaise, cinq avions-cargos iraniens et un appareil syrien chargé de lance-roquettes et de caisses de missiles antinavires C-802 ont été interceptés par les autorités turques.

En février 2012, le leader du Hezbollah, Sayyed Hassan Nasrallah, a d'ailleurs publiquement confirmé que son parti recevait un soutien financier et matériel de **l'Iran**⁷³. Le 20 mars 2012, le Vice-ministre de la Défense iranien avait annoncé qu'il prévoyait une hausse significative de ses exportations d'armes notamment vers le Liban (c'est-à-dire le Hezbollah). Quant à **la Syrie**, elle garantit certainement les voies de passages des armes du Hezbollah vers le Liban mais ne semble pas avoir les moyens de lui procurer des armes de façon substantielle⁷⁴.

La principale route d'approvisionnement en armes se trouverait à la frontière orientale du Liban avec la Syrie⁷⁵. Celle-ci n'ayant jamais été officiellement démarquée, elle est certainement l'une des plus perméables de la toile proche-orientale. Israël a régulièrement dénoncé la porosité de cette frontière qui alimente de nombreux trafics, lesquels se voient encore facilités par l'inefficacité des contrôles qui y sont exercés et par l'implantation de plusieurs bastions du Hezbollah dans ces zones. Ces insuffisances ont également été mises en évidence par plusieurs experts onusiens en mission dans la région, qui ont regretté le manque d'équipement, de procédures et de coordination entre les divers partenaires chargés du contrôle frontalier.

et organes étatiques du Liban. Voir notamment Fanny Lutz, *La FINUL et le maintien de la paix au Liban : mission délicate*, Note d'Analyse du GRIP, 29 avril 2013, Bruxelles. < <http://www.grip.org/fr/node/874> >.

68 Correspondance avec Hugh Griffiths, responsable de la section dédiée au trafic illicite au SIPRI, 18 mars 2013.

69 Transparency International UK, (February 2013), *loc.cit.*

70 « Hezbollah kills Lebanese Army Officer », *Townhall*, 28 août 2008.

71 Propos émis sur l'antenne d'Al-Jazeera, repris notamment dans l'article suivant : « Lebanese Security Officers Aiding Hizbullah Rearmament », *Israel national news*, 4 août 2007.

72 Qassem Qassem, « Arms to Syria: Theft, Entrapment, and Tampering », *Al-Akbbar*, 31 octobre 2012.

73 « Hezbollah says gets support, not orders from Iran », *Reuters*, 7 février 2012.

74 « Le Hezbollah : résistance, idéologie et politique », *Confluences Méditerranée*, 2/2007 N°61, p. 41-47.

75 Nicholas Blanford, « UN Resolution 1701: A view from Lebanon », *Policy Watch* n°1414, The Washington Institute for Near East Policy, 21 octobre 2008.

Les transferts d'armes depuis la Syrie vers le Liban se seraient accélérés au cours des derniers mois en raison de l'éventualité d'une chute du régime de Bachar al-Assad, qui risquerait de mettre un terme à ces trafics clandestins⁷⁶.

2.3. Dans la bande de Gaza, le Hamas règne en maître

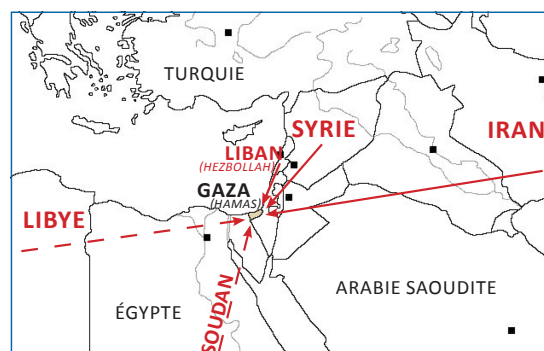
Les Palestiniens présents dans la bande de Gaza ont recourt à la fabrication artisanale pour s'armer. Le Hamas, qui impose sa loi à Gaza, bénéficie de l'appui militaire de l'Iran, de la Syrie et du Hezbollah. Plus récemment, la dispersion des armes libyennes semble avoir permis de renflouer l'arsenal du Hamas et aurait même renforcé son degré de sophistication.

Malgré l'étroitesse de ce territoire hautement surveillé, la bande de Gaza abrite une grande quantité d'armes issues des canaux illicites.

Vu les restrictions imposées par Israël, les Palestiniens ont régulièrement recours à la **production artisanale** pour s'armer. Au Proche-Orient, la culture de fabrication artisanale est assez répandue et de nombreux pays ont la capacité de produire des armes légères ou des munitions⁷⁷. Ce type de production a lieu dans des ateliers privés ou des habitations sans aucune autorisation légale. En 2001, les forces de sécurité israéliennes auraient ainsi découvert un important réseau d'ateliers de fabrication de plusieurs types d'ALPC dans la bande de Gaza⁷⁸.

Par ailleurs, le Hamas bénéficie d'une aide financière et militaire de la part de **Téhéran**⁷⁹, qui a maintes fois confirmé ce soutien publiquement. Les récentes divergences d'opinion entre les deux alliés quant au conflit syrien n'ont nullement entravé ces liens privilégiés⁸⁰. À titre d'illustration, fin 2012, le chef des Gardiens de la révolution, Mohammad-Ali Jaffari, a déclaré que l'Iran avait fourni au Hamas les technologies pour produire en masse des missiles Fajr-5, un système de lance-roquettes multiples, à défaut de pouvoir leur envoyer des armes directement en raison de l'embargo sur Gaza⁸¹. Le **Hezbollah libanais** et la **Syrie** soutiennent également le mouvement islamiste palestinien. Majoritairement d'origine russe ou iranienne, les armes destinées au Hamas passent soit par l'Égypte et la péninsule du Sinaï⁸² grâce à des tunnels souterrains, soit par le Soudan ou encore par voie maritime. Concrètement, l'Iran utiliserait une route aérienne jusque Khartoum ou une voie maritime jusque Port-Soudan – qui apparaît comme une plaque-tournante pour le transit des armes – et acheminerait ensuite les armes par voie terrestre à travers le

CARTE 3 QUELQUES VOIES ACTUELLES DE TRANSPORT DES ARMES À DESTINATION DU HAMAS



Il ne s'agit que d'un aperçu de certains des itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes visant à illustrer les cas mis en lumière et rapportés dans cette analyse. La nature secrète de ces transactions ne permet pas d'affirmer que les routes tracées constituent les principales voies de trafic. Les pays d'où partent des flèches en pointillé indiquent des voies de passage pour les armes et non les exportateurs d'armes eux-mêmes.

76 Congressional Research Service, *Lebanon and the Uprising in Syria: Issue for Congress*, Washington, 2 février 2012.

77 *Small Arms Survey 2002 : Counting the Human Cost*, Chapter 1: A Sick or Dying Industry, p. 17.

78 *Ibidem*.

79 « Palestinian Authority receives arms and ammunition shipment », *Jane's Defence Weekly*, 21 juin 2006.

80 En effet, le Hamas a apporté son soutien aux rebelles syriens après que des camps de réfugiés palestiniens en Syrie aient été bombardés par le régime de Bachar al-Assad.

81 « Iran confirms the delivery of technology to Palestinian for mass production of Fajr-5 missile », *Army recognition*, 22 novembre 2012.

82 Voir notamment Ehud Yaari, Normand St Pierre, « Sinai: The New Frontier of Conflict? », *The Washington Institute*, 20 novembre 2011.

Soudan oriental, les frontières égyptiennes et le Sinaï jusque Gaza⁸³. Il est important de préciser que le Soudan et l'Iran ont tous deux rejeté ces allégations. Toutefois, lors d'une interview accordée à un journal qatari en novembre 2012, le ministre iranien des Affaires étrangères a émis l'hypothèse que son pays ait établi une usine d'armes au Soudan, soulignant qu'il n'y voyait aucun obstacle⁸⁴.

Il semble particulièrement difficile de saisir ces armes une fois dans le Sinaï. Cette péninsule, qui prend des airs de « no man's land », est contrôlée par les Bédouins qui transportent les armes à travers le désert et les montagnes. Dotés de tactiques bien rodées, ils s'avèrent être des trafiquants particulièrement difficiles à intercepter. En outre, la corruption des agents chargés du contrôle des frontières y est endémique. Plusieurs cargaisons ont été saisies par des forces égyptiennes et israéliennes. En octobre 2006, la police égyptienne aurait ainsi découvert 1 400 kilos d'explosifs dans le Sinaï⁸⁵. En 2008, plusieurs caches ont également été décelées par la police égyptienne⁸⁶. Début 2009, un convoi de 17 camions traversant le Soudan et transportant des armes iraniennes destinées au Hamas a été bombardé par l'aviation israélienne⁸⁷. En mars 2011, une cargaison iranienne en provenance de Syrie et à destination du Hamas a également été interceptée par Tsahal. Elle était composée de six missiles antinavires équipés de radars, 2 500 obus de mortier et plus de 60 000 munitions de fusil kalachnikov.

Profitant du gigantesque arsenal libyen en libre circulation depuis la chute du colonel Kadhafi, des trafiquants auraient acheminé des milliers d'armes vers Gaza, empruntant des tunnels souterrains depuis Rafah, ville palestinienne située à la frontière avec l'Égypte, vers les territoires gouvernés par le Hamas⁸⁸. L'Iran aurait notamment pillé une quantité significative d'armes libyennes – principalement des missiles libyens SA-24 anti-aériens et des mines sous-marines – afin d'équiper le Hamas de ces armes hautement sophistiquées. Dans un communiqué de presse publié fin juin 2012, les forces égyptiennes ont affirmé avoir effectué la plus grande saisie d'armes illicites de leur histoire : les armes, qui avaient pour destination Gaza, ont été retrouvées dans la région de Marsa Matruh, à proximité de la frontière libyenne. Le butin comprenait notamment 12 missiles sol-air de courte portée, 30 missiles sol-sol, 18 lance-roquettes Grad et 139 ogives Grad, 25 lanceurs de grenade antichar, de l'explosif TNT et du matériel de navigation satellitaire⁸⁹. Depuis août 2012, les autorités égyptiennes ont inondé ces tunnels, provoquant l'ire du Hamas qui espérait de meilleures relations avec le nouveau président égyptien, idéologiquement plus proche du groupuscule que son prédécesseur⁹⁰.

83 Selon les autorités américaines, israéliennes et égyptiennes.

84 « Let's assume that Iran has established an arms factory in Sudan. Is this forbidden? Within the framework of international laws, if there is a country that wants to buy weapons from us, we are ready » : « Tehran, Khartoum discuss deepening ties », *The Jerusalem Post*, 14 novembre 2012 ; « Salehi on Iran's nuclear program, Syria, Israel and Sudan arms factory », *Iran Military News*, 5 novembre 2012.

85 « Egyptian police seize some 1 400 kg of TNT buried in N. Sinai », *Haaretz*, 4 novembre 2006.

86 « Egyptian police uncover weapons cache inside a Sinai mountain », *International Herald Tribune*, 31 mai 2008.

87 « Israël traque le Hamas jusqu'au Soudan », *La Libre Belgique*, 28 mars 2009.

88 « Libya's missing weapons being smuggled into Gaza », *Global Post*, 8 octobre 2011 ; Michelle Nichols, « Libya arms fueling conflicts in Syria, Mali and beyond: U.N. experts », *Reuters*, 9 avril 2013.

89 « Saisie de roquettes près de la frontière ouest », *Lepetitjournal.com*, 30 juin 2012.

90 Le Hamas a toujours fait savoir qu'il refuserait tout accord proposé par l'Égypte mettant fin à ce trafic d'armes. Il a réitéré sa position début 2013.

L'arsenal du Hamas se composerait notamment de missiles anti-aérien SA-7, de lance-roquettes Grad⁹¹, de roquettes RPG-29 anti-tank similaires à celles déployées par le Hezbollah⁹², de missiles anti-tank et de Fajr 5⁹³. Si les armes européennes et américaines ne semblent pas directement concernées par ces trafics, les réseaux complexes de contrebande conjugués aux récentes chutes de régimes voisins ne permettent pas d'exclure le risque qu'elles tombent également dans de mauvaises mains comme certains événements l'ont récemment montré. Ainsi, en 2012, lors d'un défilé militaire à Rafah, les Brigades Al-Qods, l'aile armée du Jihad islamique palestinien, ont arboré des FN F2000, un fusil d'assaut fabriqué par l'entreprise wallonne FN Herstal⁹⁴. S'il a été exporté au Pakistan, en Arabie saoudite et en Libye, il n'a jamais été destiné aux autorités palestiniennes ou aux acteurs non-étatiques déployés sur ces territoires. D'après le spécialiste Nic Jenzen-Jones, « L'AK-103 et le F2000 n'apparaissent typiquement pas aux mains de la même force. Il y a eu un conflit, cependant, où ce fut précisément le cas : en Libye »⁹⁵. Il s'agit vraisemblablement d'un cas parmi d'autres de détention illicite d'armes d'origine occidentale par des groupes armés non-étatiques. Or, tout comme le Hamas et d'autres organisations opérant en Palestine, le Jihad islamique palestinien figure sur la liste officielle des organisations terroristes de l'Union européenne et des États-Unis.

Enfin, il est également possible que des armes envoyées à Israël par l'Occident aient été dérobées, pour finalement d'atterrir dans l'escarcelle de groupes terroristes. Ainsi, dans son rapport national présenté en 2008⁹⁶, Israël a admis que plusieurs vols d'ALPC avaient eu lieu en raison de la sécurité insuffisante de certains stocks gouvernementaux. Les enquêtes ont révélé que certaines avaient été dérobées dans le cadre de trafics de drogue avant d'être retrouvées dans les mains de groupes terroristes hostiles à l'État hébreu.

2.4. Le Yémen, un supermarché régional

Alors que les flux illicites d'armes au départ du Yémen ont pour principale destination l'Arabie saoudite voisine et la Somalie, le pays servirait également de point de transit notamment pour les armes destinées au Hamas. En outre, l'Iran apporterait un soutien militaire à certains mouvements révolutionnaires présents sur le territoire yéménite.

2.4.1. À la croisée des voies illicites

Engagé dans un processus de transition démocratique depuis février 2011, le Yémen est considéré depuis de nombreuses années comme un pivot régional du trafic d'armes. À la fois point de transit et marché d'armes, ce territoire abrite une quantité considérable

91 *Global Post* (8 octobre 2011), *loc. cit.*

92 « Smuggling weapons to Gaza – the long way », CNN, 19 novembre 2012.

93 « Israël-Hamas : la nouvelle équation », *Le Monde*, 18 novembre 2012.

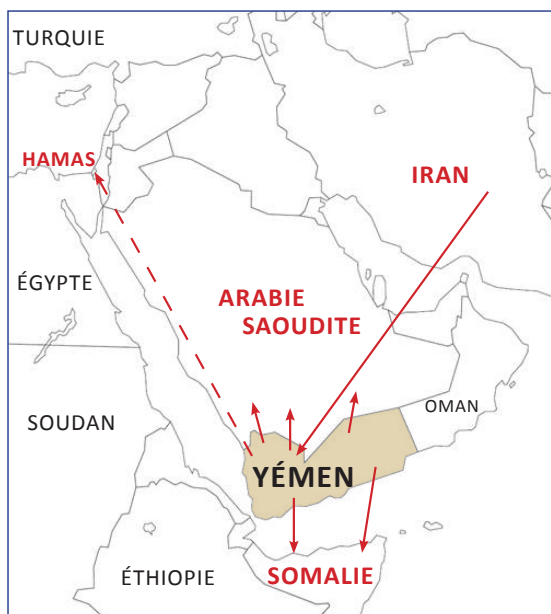
94 Jihan Seniora, *Des fusils d'assaut FN F2000 à Gaza*, Brève du GRIP, 11 octobre 2012. < <http://www.grip.org/fr/node/601> >.

95 De plus, « Les fusils F2000 vus en Libye ont été vendus équipés de lance-grenades 40x46mm fabriqués par la FN Herstal et connus sous le nom de LG1. Les F2000 pris en photo à Gaza portent aussi cet accessoire », Damien Spleeters, « De la Libye à Gaza, la voie des armes », *Slate.fr*, 21 novembre 2012.

96 State of Israel, *National Report on the Implementation of the United Nations Programme of Action*, 2008. Israël n'a pas présenté de rapport plus récent.

d'armes au point que la société yéménite soit la seconde la plus armée au monde⁹⁷. Selon une enquête menée par l'université de Taiz, il y avait 9,9 millions d'armes légères au Yémen en 2009 pour un peu plus de 25 millions d'habitants⁹⁸. Le gouvernement en a quant à lui recensé 8 millions en 2010⁹⁹.

CARTE 4 QUELQUES VOIES ACTUELLES DE TRANSPORT D'ARMES PASSANT PAR LE YÉMEN



Il ne s'agit que d'un aperçu de certains des itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes visant à illustrer les cas mis en lumière et rapportés dans cette analyse. La nature secrète de ces transactions ne permet pas d'affirmer que les routes tracées constituent les principales voies de trafic. La flèche en pointillés indique que le pays est une voie de passage pour les armes et non l'exportateur d'armes lui-même.

De nombreux facteurs contribuent à cette grande disponibilité des armes au Yémen. Tout d'abord, sa position géographique, entre la mer Rouge et le golfe d'Aden, en fait une voie de transit privilégiée d'autant que le pays ne possède pas de capacités navales suffisantes pour sécuriser ses côtes. Ensuite, sa culture nationale qui considère l'arme comme un objet culturel, un ornement lors des célébrations et un symbole de richesse¹⁰⁰. Les meurtres par vengeance sont également une tradition très répandue¹⁰¹. Enfin, pays le plus pauvre du monde arabe, le Yémen affiche une économie moribonde offrant peu d'opportunités d'emplois ou des salaires de misère à sa population¹⁰². Par contraste, les revenus élevés des citoyens saoudiens attirent les yéménites qui y voient des opportunités de faire des profits : c'est ainsi qu'un important trafic illégitime d'armes s'est développé avec l'Arabie saoudite¹⁰³.

Les groupes tribaux qui ont maintenu une forte domination au nord du pays contrôlent majoritairement la frontière saoudo-yéménite. Conjuguées à l'absence d'autorité étatique, les caractéristiques topographiques et démographiques de la frontière facilitent les trafics et compliquent tout contrôle des forces de sécurité déployées par les deux voisins, permettant aux trafiquants

yéménites d'alimenter en armes les groupes terroristes opérant dans le royaume saoudien. Ainsi, la plupart des armes utilisées dans des opérations terroristes en Arabie saoudite semblent issues de la contrebande yéménite. En décembre 2004, un groupe terroriste

97 Il convient de préciser qu'aucune licence n'est exigée au Yémen pour l'acquisition, la possession et le transfert d'armes et de munitions.

98 Kathryn Corbi, « Small Arms Trafficking in Yemen: A Threat to Regional Security and Stability », *New voices in public policy*, Vol.6, hiver 2011/2012.

99 State of Yemen, *National report of the Government of the Republic of Yemen on implementation of the United Nations Programme of Action*, 2010.

100 Derek B. Miller, « Demand, Stockpiles, and Social Controls: Small Arms in Yemen », *Occasional Paper, Small Arms Survey*, mai 2003; « Yemen: When Cultural Norms Underpin Gun Ownership », *IRIN: Humanitarian News and Analysis*, mai 2006. La très grande majorité des ménages possède une arme à feu et particulièrement dans le nord du pays.

101 Entre 1998 et 2008, 4 698 personnes auraient été tuées par vengeance dans les gouvernorats d'al-Jawf, de Marib et de Shabwa, où la vie politique et sociale est dominée par le système tribal. Ce spectre pousse les familles à s'armer car si la personne recherchée n'est pas trouvée, un membre de sa famille est tué à sa place. « 4698 people died in revenge killings over 10 years », *Yemen Post*, 28 avril 2008.

102 Les citoyens ont peu d'opportunité : près de 42% de la population vit avec moins de deux dollars par jour ; « Country Profile: Republic of Yemen », United Nations Development Program, 29 mars 2011.

103 3 000 personnes s'infiltreraient dans les territoires saoudiens depuis la frontière avec le Yémen chaque jour. Si ce chiffre comprend de nombreuses personnes à la recherche d'emploi, il inclut également de nombreux trafiquants : « 3,000 infiltrators from Saudi-Yemeni border areas daily », *Arabnews*, 26 février 2013.

a notamment attaqué des infrastructures militaires américaines sur le sol saoudien en utilisant des AK-47 provenant du Yémen. Pourtant, si ce n'est qu'en juin 2000 que les deux pays ont signé un traité démarquant officiellement leurs frontières respectives¹⁰⁴, l'Arabie saoudite et le Yémen ont depuis lors pris toute une série de mesures afin de lutter conjointement contre ce trafic déstabilisateur¹⁰⁵. La dernière en date étant la construction par l'Arabie saoudite d'une barrière de sable de trois mètres de hauteur munie de systèmes de détection électronique, le long des 1 800 kilomètres de frontières séparant les deux voisins¹⁰⁶.

Le Yémen est aussi perçu comme le « supermarché somalien des armes »¹⁰⁷ car il serait la source principale d'armements en **Somalie**¹⁰⁸. Non seulement des particuliers avides de profit transfèrent clandestinement des armes en Somalie – et notamment aux mouvements radicaux qui y sont présents – mais le gouvernement yéménite a lui-même violé maintes fois l'embargo sur les armes à destination de l'État somalien. En 2005, il a ainsi reconnu avoir envoyé 5 000 armes « personnelles » au gouvernement somalien¹⁰⁹.

Les États-Unis considèrent également le Yémen comme un point de transit clé pour la livraison d'armes vers le **Hamas**¹¹⁰. La situation sécuritaire et économique précaire du pays a aussi fait le lit d'Al-Qaïda qui s'est solidement implanté sur le territoire, où il bénéficierait de l'appui des militants islamistes somaliens d'Al-Shabaab – eux-mêmes armés par l'Iran et le Yémen via le nord de la Somalie grâce aux réseaux somaliens présents au Yémen¹¹¹ – et de la loyauté de nombreux Yéménites, qui figurent parmi les plus fidèles partisans du mouvement depuis les années 1990¹¹².

De plus, depuis des années, le Yémen a accusé **l'Iran** de fournir en armes le mouvement sécessionniste opérant au sud du Yémen et surtout les rebelles Houthis qui se sont lancés dans une guerre contre le gouvernement yéménite en 2004¹¹³. Le soutien apporté par Téhéran à ces mouvements révolutionnaires semble être avant tout un acte de provocation vis-à-vis de l'aide américaine et saoudienne au gouvernement yéménite¹¹⁴.

104 Renaud Detalle, « Frontières externes et délimitation interne du Yémen », *Chroniques yéménites*, septembre 2007.

105 Derek B. Miller (2003), *loc. cit.*

106 « L'Arabie saoudite érige une barrière de sable à sa frontière avec le Yémen », *Le Monde*, 12 avril 2013.

107 Selon l'expression empruntée à une Lettre datée du 4 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie.

108 « UN: Arms embargo on Somalia constantly broken », *Mail & Guardian*, 20 décembre 2008 ; Dustin Dehez, « Winning Another Front in the War on Terror – What the West Could Do Better in Somalia », Association of Concerned Africa Scholars, août 2007.

109 Voir notamment la lettre datée du 5 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2005/625) < http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2005/625&referer=http://www.un.org/sc/committees/751/mongroup.shtml&Lang=F >. Pour rappel, la Somalie se trouve sous embargo onusien depuis le 23 janvier 1992. Toutefois, début mars 2013, les Nations unies ont partiellement levé cet embargo pour une durée d'un an, afin de permettre au gouvernement de renforcer ses forces de sécurité dans la lutte contre le terrorisme.

110 « Wikileaks cables: US fights flow of arms from eastern Europe to its enemies », *The Guardian*, 6 décembre 2010.

111 Pierre Bernin, « Les guerres cachées du Yémen », *Le Monde diplomatique*, septembre 2009.

112 En janvier 2009, Al-Qaïda dans la péninsule arabe (AQPA) se serait officiellement formé, suite à une fusion entre les deux groupuscules attachés à Al-Qaïda au Yémen et en Arabie saoudite. Le groupe terroriste aurait tiré parti de la fragilisation de l'État suite aux révoltes de 2011 pour prendre davantage d'ampleur. Après le départ du président Saleh, l'armée yéménite a entamé de violentes offensives contre AQPA. « Le 11/09, dix ans après : le Yémen, base arrière idéale pour Al-Qaïda », *Le Nouvel Observateur*, 9 septembre 2011.

113 Anthony Cordesman, « Securing the Gulf: Key Threats and Options for Enhanced Cooperation », *CSIS*, 17 février 2013.

114 « Yemen seizes sailboat filled with weapons and US Points to Iran », *The New York Times*, 28 janvier 2013.

2.4.2. Un État faible face à la prolifération illicite

Ces armes qui empruntent les voies illicites de la république yéménite sont importées du monde entier et proviennent principalement de l'arsenal du gouvernement. À la fin de la seconde guerre civile en 1994, aucune collecte n'a été organisée et les milliers d'armes en libre circulation furent réquisitionnées par des groupes non-étatiques opérant dans le pays. Elles sont aussi détournées des stocks de l'armée par le biais de militaires corrompus, qui renflouent leurs maigres salaires en vendant leurs armes aux trafiquants. Ce commerce tire avantage de l'extrême fragmentation de la structure militaire de l'armée yéménite et du manque de supervision¹¹⁵. La classe politique n'est pas non plus immunisée de toute corruption : actuellement, le gouverneur de l'une des provinces du nord du Yémen serait aussi un très important trafiquant d'armes¹¹⁶.

Il n'existe que très peu de lois en matière d'armes au Yémen et celles qui sont en vigueur sont rarement appliquées. Quelques tentatives gouvernementales de réguler le commerce des armes ont vu le jour mais leur efficacité s'est avérée limitée. À titre d'exemple, entre le 23 août 2008 et le 30 novembre 2009, pas moins de 208 383 armes détenues par la population ont été collectées dans le cadre d'un vaste programme de rachat lancé par les autorités. 350 tonnes de munitions et d'explosifs auraient également été détruites¹¹⁷. D'autre part, la législation exempte de licence pour le port d'armes à feu toute une série de personnalités de haut-rang, ce qui est très mal perçu par les citoyens et ne les encourage pas à respecter les lois¹¹⁸. En outre, la mise en œuvre des réglementations rencontre de nombreux obstacles pratiques tels que le manque de ressources matérielles et humaines pour contrôler un réseau de trafiquants en armes extrêmement disséminé et surtout composé de groupes ethniques et de vendeurs de petite envergure. Quant aux défaillances du système judiciaire, elles permettent aux trafiquants de poursuivre leurs activités en toute impunité¹¹⁹.

La majorité des armes au Yémen se trouve entre les mains de la population tribale qui occupe les régions montagneuses du nord du pays. La persistance du modèle tribal traditionnel entrave les efforts étatiques dans la lutte contre les trafics illicites et la portée des lois et des actions menées par les autorités étatiques s'avère limitée aux principales villes du pays¹²⁰. Par ailleurs, la faiblesse des contrôles portuaires a permis à de nombreux trafiquants d'acheminer clandestinement des armes à l'intérieur du territoire yéménite.

En dépit de la situation sécuritaire alarmante du pays depuis de nombreuses années et des risques élevés de détournement, certains États européens demeurent des fournisseurs du Yémen. C'est notamment le cas de la République tchèque et de la Bulgarie. De tels transferts ont pourtant été fortement critiqués : en janvier 2010, l'ambassade

115 Pierre Bernin, (2009), *loc. cit.*

116 *The New York Times* (28 janvier 2013), *loc. cit.*

117 State of Yemen, *National report to the PoA*, 2010.

118 De plus, en 2007, le gouvernement a instauré une interdiction des armes à feu qui a été très mal accueillie par la plupart des yéménites qui souhaitent se protéger.

119 Shaun Overton, « The Yemeni Arms Trade: Still a Concern for Terrorism and Regional Security », The Jamestown Foundation, 7 mai 2005. Pour rappel, le Yémen figure parmi les pays présentant des risques extrêmement élevés de corruption, laquelle est alimentée par l'absence de toute information officielle détaillant les importations d'ALPC du Yémen.

120 Voir notamment « The tribes of Yemen: An Asset or Impediment to Stability? », The Jamestown Foundation, 6 janvier 2011.

américaine à Sofia aurait mis en garde le gouvernement bulgare concernant l'approbation d'un contrat financé par les Émirats arabes unis et signé avec l'entreprise bulgare Arsenal pour l'envoi au Yémen de 30 000 fusils d'assaut, de 100 000 charges hautement explosives ainsi que de lance-roquettes et de munitions. Des risques de détournements n'étaient en effet pas à exclure¹²¹.

Les récents bouleversements qui ont conduit au départ du Président Ali Abdallah Saleh semblent avoir exacerbé les conflits entre les marchands locaux d'armes. En particulier, les chefs de tribus et les leaders militaires batailleraient pour tirer profit de cette phase cruciale de transition¹²². Ici comme ailleurs, le trafic d'armes entrave toute possibilité de dialogue national et chacun cherche avant tout à obtenir la plus grosse part du gâteau.

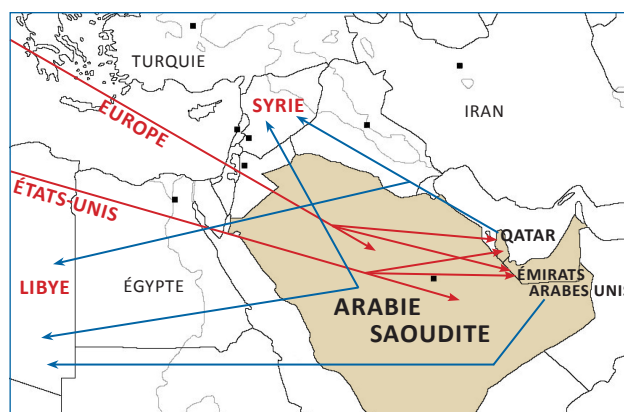
2.5. Les armes du Golfe

Importants importateurs d'armes, les États du Golfe sont aussi les principaux clients des Européens et des Américains. Récemment, ils ont joué un rôle majeur dans l'approvisionnement en armes de la rébellion syrienne et libyenne.

Forts d'une bonne entente stratégique avec l'Occident et surtout détenteurs d'importantes liquidités financières, les États du Golfe sont les principaux récipiendaires des **armes européennes et américaines**. Bien que ces monarchies pétrolières ne produisent pas d'armes, elles réexportent une partie des armes en surplus qu'elles ont acquises auprès de leurs partenaires occidentaux. Cependant, une culture de secret-défense excessive empêche l'obtention de davantage d'informations concernant ces transferts et surtout leur légalité.

Principale destination des armes européennes au Moyen-Orient en 2011, **l'Arabie saoudite** mérite à ce titre une attention particulière¹²³. En effet, la monarchie saoudienne utilise ses réserves d'armes colossales comme instrument de politique étrangère au point qu'elle est considérée comme un exportateur majeur d'armes légères bien qu'elle n'en fabrique aucune¹²⁴. Les destinataires de tels transferts demeurent majoritairement inconnus. Il n'est donc pas exclu que certaines de ces transactions occultes ne soient pas licites.

CARTE 5 QUELQUES VOIES EMPRUNTÉES ACTUELLEMENT PAR LES ARMES IMPORTÉES ET RÉEXPORTÉES PAR L'ARABIE SAOUDITE, LE QATAR ET LES ÉMIRATS ARABES UNIS



Il ne s'agit que d'un aperçu de certains des itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes visant à illustrer les cas mis en lumière et rapportés dans cette analyse. La nature secrète de ces transactions ne permet pas d'affirmer que les routes tracées constituent les principales voies de trafic.

121 Il faut dire qu'en 2008, des armes bulgares livrées à l'Arménie ont été utilisées contre les forces américaines en Irak, en dépit des clauses de non-réexportation figurant dans le contrat. *The Guardian* (6 décembre 2010), *loc. cit.*

122 « Arms smuggling threatens unity, transition in Yemen », *Global Times*, 25 février 2013.

123 Tout comme en 2009, l'Arabie saoudite était le plus important client d'armements européens en 2011, représentant 11,2 % du total des licences accordées en 2011. Devant les États-Unis, à qui les pays de l'UE ont octroyé pour 3 191 016 819 euros de licences d'exportation, ce qui correspond à 8,5 % des licences accordées en 2011. L'Arabie saoudite est aussi le principal récipiendaire d'armes belges, représentant plus de 80 % des exportations belges dans la région. En 2011, les licences accordées par la Belgique à la monarchie saoudienne ont atteint la somme de 253 402 702 €.

124 *Small Arms Transfers: Exporting States*, Small Arms Survey Research Notes, Number 11, octobre 2011

À cet égard, rappelons qu'avant les attentats du 11 septembre 2001 et à l'instar des Émirats arabes unis, Riyad considérait les Taliban comme un partenaire essentiel dans la lutte contre l'Iran et dans la consolidation de son influence commerciale, religieuse et politique en Asie centrale et en conséquence les fournissait en armes¹²⁵. Plus récemment, des armes européennes vendues à l'Arabie saoudite ont été acheminées clandestinement par le royaume saoudien vers **les rebelles libyens et syriens**. Certaines d'entre elles auraient même terminé dans les mains de groupes radicaux voire terroristes¹²⁶.

Par ailleurs, bien que sa situation sécuritaire interne soit meilleure que la plupart des pays de la région, elle n'est pas pour autant exempte de tout risque de détournement. Pour preuve, des armes des forces de sécurité saoudiennes ont déjà été retrouvées entre les mains d'un groupe terroriste lié à Al-Qaïda. En effet, lors d'un raid en mai 2003 contre les groupes armés d'opposition liés au groupe terroriste, les autorités saoudiennes ont découvert des fusils, explosifs et munitions provenant de la Garde nationale saoudienne. Une semaine plus tard, du matériel similaire et de la même origine a été utilisé par des terroristes dans un attentat à Ryad qui a fait 34 morts, mettant en porte-à-faux la Garde nationale¹²⁷. Début 2006, à la suite d'une importante saisie d'armes et d'explosifs appartenant à Al-Qaïda dans le royaume saoudien, le quotidien *Al-Quds Al-Arabi* a indiqué que « (...) Ces armes auraient pour provenance l'intérieur du pays. Des éléments d'Al-Qaïda auraient réussi à s'infiltrer dans les rangs des forces de sécurité et de l'armée et auraient ainsi eu accès aux dépôts d'armes »¹²⁸.

Quant au **Qatar**, ses transferts clandestins ont fait la une de l'actualité des «Prin-temps arabes», des armes importées de pays européens ayant été réexportées par les autorités qataries vers des utilisateurs finaux non-autorisés en Libye et en Syrie. Doha a toujours justifié ces transferts par le droit de la population de se défendre.

Dès le début des révoltes contre le colonel Kadhafi, le Qatar a fourni aux **rebelles libyens** plus d'armes que n'importe quel autre État¹²⁹. Ainsi, en 2011, deux embarcations qui transportaient des armes qataries destinées aux rebelles ont été interceptées à Zanzour, à 30 km à l'ouest de Tripoli. Parmi ces armes figurent notamment 100 fusils d'assaut belges FN FAL, vendus par la Belgique au Qatar en 1992, ainsi que les munitions qui les équipent¹³⁰. Par ailleurs, du matériel de guerre non-létal d'origine allemande aurait été aperçu dans les mains des rebelles combattant dans la région de Zintan au sud-ouest de Tripoli. Ces équipements radio et viseurs nocturnes avaient également été initialement vendus aux autorités qataries. Enfin, le plus petit émirat du golfe persique a également fourni aux rebelles des missiles antichars français de type Milan¹³¹.

Le Qatar semble actuellement reproduire le scénario libyen en **Syrie**, puisqu'il est à la tête des flux d'armes destinés à la rébellion. Il agirait en coordination avec la CIA afin

125 Depuis, Ryad a précisé qu'il ne traiterait plus avec les Taliban tant qu'ils protégeraient Al-Qaïda.

126 Voir notamment « Video Shows Non-FSA Jihadists Ahrar al-Sham using Croatian weapons », *Brown Moses blog*, 1 mars 2013. L'implication de la monarchie saoudienne dans le conflit syrien sera détaillée plus bas.

127 *Small Arms Survey 2004: Rights at Risk*, Chapter 2: From Chaos to Coherence - Global firearm stockpiles, p. 55.

128 « Arabie saoudite : éradiquer Al-Qaïda, une tâche sans fin », *Courrier international*, 28 février 2006.

129 Voir notamment les observations du Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) concernant la Libye, 15 février 2013, S/2013/99. < http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2013/99&referer=http://www.un.org/sc/committees/1970/experts.shtml&Lang=F >.

130 « Libye : des armes interceptées », *Le Figaro*, 4 juillet 2011 ; Damien Spleeters, « Le Golfe détourne des armes belges », *La Libre Belgique*, 8 février 2013.

131 « Libye : les rebelles armés par le Qatar », *Le Figaro*, 14 avril 2011.

de renforcer les mesures de contrôle de ces armes, pour éviter qu'elles ne produisent l'effet inverse à celui recherché et renforcent finalement les groupes radicaux¹³².

Figure d'exception dans la région, les **Émirats arabes unis** ont instauré une réglementation pour les exportations d'armes et de munitions¹³³ et montrent un faible risque de corruption du personnel, grâce aux efforts mis en place par les autorités émiraties pour garantir l'intégrité du personnel¹³⁴. Néanmoins, en termes de transparence des exportations, ils se positionnent au dernier rang du baromètre 2012 établi par le *Small Arms Survey*, aux côtés de l'Iran. En 2011, la valeur de leurs exportations d'ALPC et de munitions a atteint 2 756 928 USD¹³⁵, montant conséquent étant donné que les Émirats ne possèdent pas d'industrie d'armement. En 2012, il semblerait qu'ils aient réexporté des grenades à main fabriquées en Suisse **aux rebelles syriens** se trouvant dans la ville de Marea au nord d'Alep, en dépit de la clause de non-réexportation qui figurait dans le contrat de vente entre les Émirats et la Suisse. Une commission d'enquête commune a révélé que ces grenades provenaient d'une livraison effectuée en 2003 pour l'armée émiratie¹³⁶. D'autre part, les autorités émiraties auraient violé l'embargo onusien sur les armes à destination de la Libye¹³⁷.

D'après le rapport du groupe d'experts des Nations unies, elles auraient réexporté des armes belges vers **les rebelles libyens**¹³⁸. En février 2012, *Le Vif/L'Express* avait rapporté la découverte de fusils FAL à Benghazi. Il est ressorti d'une enquête qu'ils faisaient partie d'une commande livrée à Dubaï en 1979 et aurait donc été détournée en dépit des clauses de non-réexportation¹³⁹. Enfin, la législation déficiente des Émirats en fait une plaque tournante des trafics d'armes et de biens à double usage dans la région. En décembre 2006, l'administration Bush avait déjà exprimé son inquiétude quant à l'afflux croissant d'armes détournées depuis les ports des Émirats arabes unis vers la Syrie et l'Iran¹⁴⁰. En mars 2011, la police de Dubaï a confirmé l'interception de 16 000 armes de petit calibre en provenance de Turquie et destinées au Yémen. Ces armes, envoyées sans aucune autorisation officielle, devaient récompenser les tribus au Yémen afin de maintenir les relations clientélistes dans le pays.

132 « Qatar, allies tighten coordination of arms flows to Syria », *Reuters*, 14 mai 2013. Pour davantage d'informations à ce sujet, voir infra.

133 UNODA, *PoA-ISSS Country Profiles*. < <http://www.poa-iss.org/CountryProfiles/CountryProfiles.aspx> >

134 Les systèmes de paiement sont bien établis, la chaîne de commandement est distincte des personnes chargées des salaires et la corruption est une infraction pénale : Transparency International UK (février 2013), *loc. cit.*

135 Nicholas Marsh, *Database of Authorized Transfers of SALW*, Oslo, Norwegian Initiative on Small Arms Transfers, 14 février 2013.

136 « La Suisse peut livrer aux Émirats arabes unis », *Romandie*, 20 juillet 2012.

137 Michelle Nichols, (9 avril 2013), *loc. cit.*

138 Rapport final du Groupe d'experts créé par la résolution 1973 (2011) concernant la Libye, 15 février 2013, S/2013/99, < http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2013/99&referer=http://www.un.org/sc/committees/1970/experts.shtml&Lang=F >

139 À cet égard, il convient de mentionner que le ministre des Affaires étrangères belge, Didier Reynders, a affirmé en janvier 2013 au Sénat que les livraisons belges de FAL aux pays du Golfe « étaient antérieures à l'adoption de la loi de 1991 sur l'exportation d'armes et à l'arrêté royal de 1993 et n'étaient donc pas soumises à l'obligation de non-réexportation ». Or, les enquêtes menées par le journaliste Damien Spleeters ont révélé que de telles clauses existaient déjà en 1977 ; Damien Spleeters, « L'embargo en Libye brisé avec des armes belges détournées », *Le Vif*, 19 avril 2013.

140 « Arms technology being diverted from Dubai », *Financial Times*, 15 décembre 2006.

2.6. La Syrie en crise

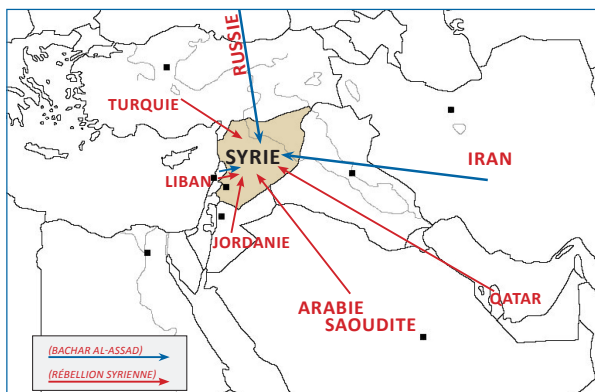
Au cours de ces deux dernières années, il semblerait que Bachar al-Assad n'ait jamais cessé de recevoir des armes de ses alliés iranien et russe. D'autre part, des armes ont été acheminées vers la rébellion par le Qatar, l'Arabie saoudite, la Turquie et la Jordanie, avec le soutien de l'Occident et de la CIA, tandis que des trafics de petite échelle avec les pays voisins ont proliféré au fil des développements du conflit syrien.

Face à la répression sanglante des manifestations par le régime Assad, les rebelles syriens se sont rapidement armés par divers canaux illicites. Tels que les captures sur le champ de bataille, les achats d'armes auprès d'officiers syriens corrompus ou encore au marché noir, l'envoi d'armes par les pays alliés et dans une moindre mesure, la production locale de bombes et de roquettes¹⁴¹.

Parmi les armes qui auraient été aperçues dans les rangs des rebelles, figurent :

- Des fusils d'assaut belges FAL qui auraient été réexportés par les Émirats arabes unis¹⁴² ;
- Des fusils mitrailleurs pour la plupart d'origine russe et des armes de poing italiennes, belges et russes ont été retrouvés dans une petite armurerie au nord de la Syrie¹⁴³ ;
- Des lance-roquettes russes SA-7¹⁴⁴ et des lance-missiles américains Stinger¹⁴⁵ ;
- Des grenades suisses qui auraient été vendues aux Émirats arabes unis dans les années 2003-2004 et seraient parvenues en Syrie, probablement par le biais de la Jordanie¹⁴⁶ ;
- Du matériel militaire ukrainien qui aurait été détourné vers la Syrie par l'Arabie saoudite¹⁴⁷.

CARTE 6 QUELQUES VOIES ACTUELLES DE TRANSPORT DES ARMES À DESTINATION DU TERRITOIRE SYRIEN



Il ne s'agit que d'un aperçu de certains des itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes visant à illustrer les cas mis en lumière et rapportés dans cette analyse. La nature secrète de ces transactions ne permet pas d'affirmer que les routes tracées constituent les principales voies de trafic.

En dépit des clauses de non-réexportation qu'ils avaient signées au moment de l'achat, **Doha** et **Riyad** ont approvisionné les rebelles syriens en armes légères¹⁴⁸. Si les gouvernements saoudien et qatari n'ont pas officiellement reconnu les faits, ils ont indiqué, dès le début de l'année 2012, qu'ils *souhaitaient* s'y employer. D'ailleurs, les monarchies arabes ont créé un fonds destiné à soutenir la rébellion lors d'une réunion du Conseil de coopération du Golfe (CCG) le 1^{er} avril 2012. Depuis lors, de nombreux articles de presse et plusieurs rapports font effectivement état de livraisons d'armes au départ du Qatar et de l'Arabie saoudite, lesquelles ont été confirmées par les rebelles syriens. D'autre part, selon les Frères musulmans syriens, des fondations et des acteurs

141 De son côté, Bachar al-Assad bénéficie du soutien militaire de ces alliés traditionnels : la Russie et l'Iran. Voir notamment : « Transferts d'armes en Syrie : les exportations russes inquiètent », *Le Monde*, 15 juin 2012 et « L'Iran prêt à « entraîner » l'armée syrienne », *La Libre Belgique*, 5 mai 2013.

142 Damien Spleeters, (19 avril 2013), *loc. cit.*

143 « Missiles de l'ASL : un tournant dans le conflit », *Le Temps.ch*, 4 décembre 2012.

144 « Collected evidence of SA-7 Anti-aircraft Missile Systems in Syria », *Brown Moses Blog*, 25 août 2012.

145 « Syrie : les lance-missiles US des rebelles », *Le Figaro*, 24 octobre 2012

146 Christopher J. Chivers, Eric Schmitt, « Saudis Step Up Help for Rebels in Syria With Croatian Arms », *The New York Times*, 25 février 2013.

147 *Ibidem*.

148 Il convient de préciser que la Turquie, l'Arabie saoudite et le Qatar étaient des alliés du leader syrien Bachar al-Assad avant les révoltes populaires : « Saudi Arabia plans to fund Syria rebel army », *The Guardian*, 22 juin 2012.

privés saoudiens et qataris aident financièrement les rebelles afin qu'ils s'approvisionnent en armes à travers **le Liban, l'Irak et la Turquie**. Afin de conférer un caractère plus officiel à ces transferts, la Ligue arabe a officiellement autorisé ses membres, en mars 2013, à subvenir aux besoins en armes des rebelles syriens, offrant même un siège en son sein à ces derniers¹⁴⁹.

La Turquie et les gouvernements arabes auraient mis en place des circuits d'approvisionnement en armes pour les rebelles. Dans ces livraisons clandestines, ils bénéficieraient du soutien de la CIA qui entend contrôler les opérations afin d'éviter que les armes ne soient interceptées par les groupes islamistes et persuader les donateurs de ne pas livrer de MANPADS qui risqueraient d'être recyclés pour de futures attaques terroristes¹⁵⁰.

Le Qatar se profile comme le précurseur de ces opérations qu'il a lancées dès janvier 2012. On estime ainsi à 90 le nombre de vols d'avions cargo qataris remplis d'armes entre la Turquie et l'émirat qatari entre janvier 2012 et la fin du mois d'avril 2013¹⁵¹. Celles-ci seraient acheminées du Qatar jusqu'à Ankara, puis transportées par camion jusqu'en Syrie. D'après des sources qataries officielles, il s'agirait essentiellement d'AK-47, de lance-roquettes, de grenades à main et de munitions. Ces mêmes sources indiquent que les armes proviennent essentiellement d'Europe orientale par le biais de courtiers en armes basés en France et en Grande-Bretagne.

Quant à la monarchie saoudienne, elle aurait rejoint le Qatar dans ces livraisons clandestines dès la réélection du président Obama, en novembre 2012, et notamment dans le cadre d'une opération bien préparée et impliquant divers pays¹⁵². Ainsi, entre novembre 2012 et février 2013, la capitale croate aurait servi de point de transit pour le transport d'armes et de munitions destinées aux rebelles syriens¹⁵³. Plus de 75 avions militaires jordaniens chargés d'équipement militaire auraient ainsi décollé de l'aéroport Pleso à Zagreb. Les autorités américaines auraient organisé la collecte des armes, lesquelles étaient financées par l'Arabie saoudite, tandis que **la Jordanie** et la Turquie auraient transporté ces armes, qui ont pénétré en Syrie par le territoire jordanien¹⁵⁴. Une partie de ces armes proviendrait d'un stock secret datant des conflits en ex-Yougoslavie et aurait été vendue directement par la Croatie, tandis que d'autres auraient été fournies par **des pays européens** tels que la Grande-Bretagne¹⁵⁵. Toutefois, malgré les mesures de précaution prises, il semblerait que certaines de ces armes aient déjà été détournées par les jihadistes combattant également du côté de la rébellion mais dont les objectifs finaux diffèrent sensiblement¹⁵⁶.

149 Il semblerait qu'un embargo sur les armes ait été décrété par la Ligue arabe en décembre 2011. Voir notamment SIPRI, embargoes database : < http://www.sipri.org/databases/embargoes/eu_arms_embargoes/syria_LAS/league-of-arab-states-arms-embargo-on-syria-pdf >. Néanmoins, certains pays du Golfe ont publiquement déclaré vouloir armer les rebelles si bien qu'à supposer qu'il ait effectivement existé, l'embargo a été transgressé dans les faits.

150 Christopher J. Chivers, Eric Schmitt, « Arms Airlift to Syria Rebels Expands, With Aid From C.I.A. », *The New York Times*, 24 mars 2013.

151 « Qatar, allies tighten coordination of arms flows to Syria », *Reuters*, 14 mai 2013.

152 Le Qatar aurait principalement fourni en armes les rebelles opérant au nord, tandis que l'Arabie saoudite aurait surtout aidé les combattants se trouvant au sud du pays.

153 « La Croatie, «point de transit» pour les armes destinées aux rebelles syriens », *Le Monde*, 8 mars 2013.

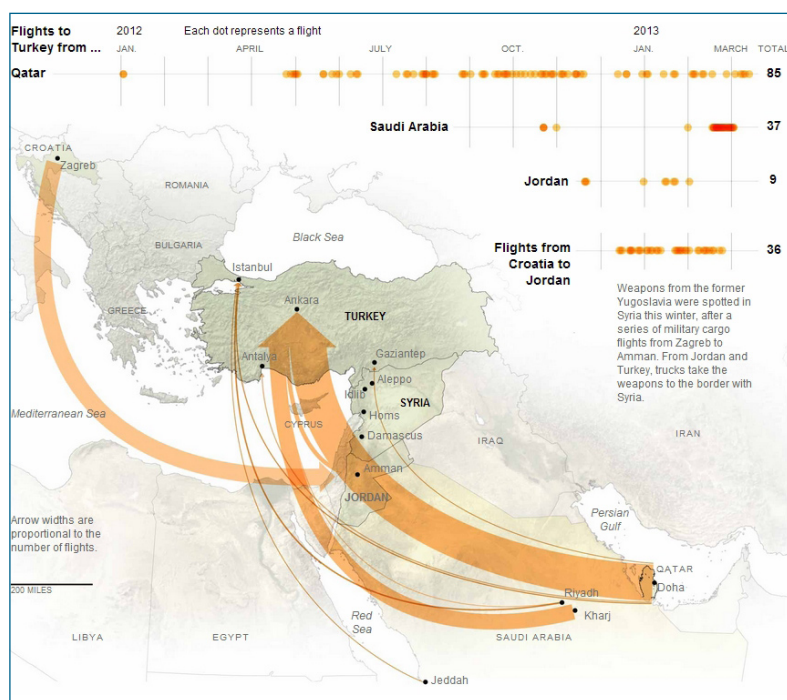
154 Traduit de l'anglais, ZABEC Kresimir, « Zagreb has become an international center for the delivery of weapons to Syrian opposition », *Jutarnji list*, 7 mars 2013.

155 L'ampleur de ces arsenaux transférés en Libye ainsi que leur contenu demeurent largement inconnus.

156 Christopher J. Chivers, Eric Schmitt, « Saudis Step Up Help for Rebels in Syria With Croatian Arms », *The New York Times*, 25 février 2013.

Par ailleurs, des trafiquants individuels profitant de l'explosion des prix, auraient développé leur petit commerce d'armes au départ des pays voisins. Les patrouilles militaires jordaniennes qui sillonnent la frontière auraient enregistré une moyenne de dix tentatives de contrebande par semaine, des cartouches d'origine turque ont été retrouvées en Syrie et l'année 2012 a connu une augmentation des ventes d'armes de 54% en Turquie¹⁵⁷. Un

DES ARMES À DESTINATION DE LA RÉBELLION SYRIENNE



Source : « An Arms Pipeline to the Syrian Rebels », *The New York Times*, 24 mars 2013.

autorités libanaises¹⁵⁹. À titre d'illustration, le 27 avril 2012, les Forces armées libanaises ont saisi le *Lutfallah-II*, un cargo qui contenait 150 tonnes d'armes vraisemblablement destinées aux rebelles¹⁶⁰. Le bateau, parti de Misrata en Libye, avait brièvement fait escale à Alexandrie avant de se diriger vers Tripoli au nord du Liban. La profonde division de la société libanaise et de sa classe politique sur le conflit syrien a placé le gouvernement dans une situation délicate l'amenant à adopter, officiellement, une politique de distanciation afin d'afficher sa neutralité et de limiter au maximum les risques d'une guerre civile. Néanmoins, les autorités libanaises ont adopté plusieurs mesures de sécurité afin d'endiguer le trafic d'armes. Bien qu'elles aient été considérées comme prudentes¹⁶¹, elles auraient récemment permis une forte diminution des flux d'armes¹⁶². Cette baisse semble également imputable à une certaine saturation du marché syrien dès l'été 2012.

157 Nicholas Marsh, « Were 10 000 Turkish guns trafficked to Syria in 2012? », NISAT Blog, 25 avril 2013.

158 Nicholas Blanford, « Syria crisis amplifies black market arms demand », *The Daily Star*, 10 janvier 2012.

159 International Crisis Group, « A precarious balancing act: Lebanon and the Syrian conflict », *Middle East Report* N°132, 2012.

160 « Lebanese navy intercepts ship loaded with weapons », *Al-Safir*, 1 mai 2012 ; « Suleiman Hails Army as Questions Rise over UNIFIL's Failure to Intercept Ship Smuggling Arms to Syria », *Naharnet*, 28 avril 2012.

161 Le gouvernement se devait d'adopter une politique prudente afin de ne pas brusquer les Libanais sunnites qui soutiennent la révolution. De nombreux incidents ont éclaté dans certaines villes du pays – telles que Tripoli et Beyrouth – qui ont reproduit les tensions syriennes sur le sol libanais. En outre, les Libanais, divisés, s'affrontent indirectement sur le territoire syrien : des islamistes sunnites ont apporté leur soutien aux insurgés et des sympathisants du Hezbollah ont participé à la répression en combattant aux côtés des forces du régime.

162 « Lebanon says Army measures have reduced arms smuggling to Syria », *The Daily Star*, 18 mars 2013.

QUE NOUS DISENT LES PRIX DES ARMES DE LA SITUATION SYRIENNE ?

Les variations des prix des armes au marché noir libanais sont révélatrices de l'évolution de la situation sécuritaire en Syrie. Ainsi, au début du conflit, les fusils d'assaut AK-47 et les lance-roquettes RPG étaient particulièrement recherchés par les rebelles syriens sur le marché noir libanais. Cet engouement pour ce type d'armes a fait doubler leurs prix entre mars 2011 et avril 2012, les AK-47 passant de 1 100 à 2 200 USD¹. Quant aux lance-roquettes, ils coûtaient 900 USD en mars 2011 contre 2 000 USD en janvier 2012². Toutefois, cette tendance s'est inversée dès le mois de mai 2012 : l'AK-47 ne coûtait plus que 1 800 USD et le lance-roquette 700 USD³. Cette chute soudaine des prix traduit une saturation du marché syrien⁴. D'une part, les rebelles ont cherché à acquérir des armes plus sophistiquées et d'autre part, ils ont diversifié leurs sources d'approvisionnement, recevant davantage d'appui de la part de l'Occident⁵.

En effet, l'ampleur des violences, de plus en plus meurtrières⁶, a fait réagir certains États occidentaux qui ont appelé l'UE à lever instamment son embargo afin d'envoyer des armes aux rebelles syriens⁷. Au-delà des arguments stratégiques teintés de considérations humanistes, des interrogations subsistent quant à la légitimité d'un tel acte. D'autant plus qu'aucun mécanisme de contrôle ne peut assurer que les armes distribuées aux rebelles ne soient pas détournées de leur objectif initial.

1 Nicholas Blanford, « Syrian rebels fight to keep route to safe havens in Lebanon », *Christian Science Monitor*, 11 octobre 2012.

2 *Ibidem*.

3 Nicholas Blanford, « Syria's arms economy », *Executive Magazine*, 11 juillet 2012.

4 Qassem Qassem, « Arms to Syria: Theft, Entrapment, and Tampering », *Al-Akhbar*, 31 octobre 2012.

5 Voir notamment « Arms and the Manpads: Syrian rebels get anti-aircraft missiles », *The Guardian*, 28 novembre 2012.

6 Début mai 2013, le conflit en Syrie avait déjà fait, selon l'ONU, plus de 70 000 morts depuis son déclenchement le 15 mars 2011.

7 L'UE a d'ores et déjà amendé l'embargo sur les armes pour permettre l'envoi de matériel non-offensif et une assistance technique pour la protection des civils. Les rebelles peuvent donc recevoir des équipements tels que des gilets pare-balles et des casques mais aussi des moyens de communication cryptés et des moyens de détection et d'information infrarouge. Toutefois, même si plusieurs États – en particulier la France et la Grande-Bretagne – ont appelé à la levée partielle de l'embargo pour armer les rebelles, l'exportation d'armes demeure prohibée par l'Europe. L'UE devrait se prononcer fin mai sur une levée possible de l'embargo. Le cas échéant, Paris et Londres ont laissé entendre qu'ils pourraient s'en affranchir.

La présence excessive d'armes dans la période immédiate d'après conflit risque de provoquer une chute des prix menaçante pour le processus de stabilisation du pays et pour la région, comme en témoigne la situation sécuritaire actuelle qui prévaut en Libye.

EN LIBYE, LA PLUS GRANDE PROLIFÉRATION D'ARMES DES CONFLITS MODERNES

Le conflit libyen a été alimenté par des livraisons d'armes aux rebelles, de la part de pays voisins et de grandes puissances telles que la France¹. Outre le fait que l'arrivée de ces armes n'y ait pas encouragé le dialogue national, la Libye apparaît surtout comme un cas symptomatique de l'impossibilité de garantir que les armes fournies ne tombent dans l'escarcelle de groupes armés peu organisés, voire de groupuscules terroristes susceptibles de s'en servir tôt ou tard contre les États exportateurs. La chute des régimes touchés par le « Printemps arabe » a déclenché une explosion de l'offre en armements légers, dont le potentiel déstabilisateur est alarmant. D'énormes quantités d'armes ont été pillées en Libye car nombre d'installations et d'entrepôts semblent avoir été laissés sans surveillance. Les mesures prises par la communauté internationale et le Conseil national de transition libyen se sont avérées largement insuffisantes pour empêcher ce pillage des arsenaux de l'ancien régime.

D'après Peter Bouckaert, directeur de la section Urgences de l'ONG *Human Rights Watch* « C'est peut-être la plus grande prolifération d'armes dans des mains inconnues que nous ayons jamais vue dans l'histoire des conflits moder-

1 Des armes légères ont en effet été parachutées par des avions français dans les montagnes au sud de Tripoli. La légitimité d'une telle action a largement été mise en doute au regard des résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies. En effet, la première résolution fixe clairement un embargo sur tous les types d'armes pour l'ensemble du territoire. Selon les chefs de la diplomatie française, la résolution 1973 l'amendement en permettant « toutes les mesures nécessaires » pour protéger les populations, cette interprétation large a fait l'objet de vives critiques. C'est également la position qui fut adoptée par la suite par les Nations unies. Voir Rapport final du Groupe d'experts sur la Libye créé par la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, 17 février 2012, S/2012/163. < http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/2012/163&referer=http://www.un.org/sc/com-mittees/1970/experts.shtml&Lang=F >.

nes, d'une échelle dix fois supérieure à ce qu'on a vu en Irak, par exemple »². De armes ont déjà été retrouvées en masse dans le Sinaï, faisant route notamment vers Gaza ou ayant été interceptées par des acteurs non-étatiques³ voire terroristes, tels qu'Al-Qaïda au Maghreb islamique⁴, ainsi que sur le champ de bataille syrien⁵. Plus inquiétant encore, d'après un rapport onusien publié en avril 2013, « la taille significative de ces transferts et la logistique qu'ils impliquent suggèrent que les représentants des autorités locales libyennes pourraient avoir eu connaissance de ces transferts voire y être directement impliqués »⁶.

Au vu de la densité des récents flux d'armements à destination de la Syrie, les pays de la région s'inquiètent d'ores et déjà du devenir de cette réserve d'armes au lendemain de la crise syrienne.

2 « Libye, le plus grand pillage d'armes par des mains inconnues de toute l'histoire des conflits modernes », Alwihda, 26 janvier 2013.

3 Notamment les forces rebelles déployées au Mali, dont les composantes sont très disparates puisqu'elles regroupent des membres du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) mais aussi des groupuscules mus par un agenda islamiste tels qu'Ansar Dine, AQMI ou encore le MUJAO. D'après un rapport conjoint de *Small Arms Survey* et de *Conflict Armament Research*, des canons sans recul de 106mm, des roquettes NR-160, des systèmes de lance-roquettes multiple BM-21, des roquettes 9m22M et des lance-roquettes UB-32 font notamment partie de l'arsenal des rebelles au Mali. Ces armes auraient proliféré après le conflit en Libye mais l'absence d'information quant à la composition précise de l'arsenal libyen avant la guerre civile ne permet pas de confirmer leur provenance. *Rebel Forces in Northern Mali : documented weapons, ammunition and related material*, avril 2012-mars 2013, Small Arms Survey et Conflict Armament Research, avril 2013.

4 « Rendez les armes », *Courrier international*, 4 octobre 2012.

5 Michelle Nichols (9 avril 2013), *loc. cit.*

6 *Final report of the Panel of Experts established pursuant to resolution 1973 (2011) concerning Libya*, 9 mars 2013.

2.7. L'Iran, au cœur des trafics

En dépit des sanctions internationales qui le frappent, l'Iran est le noyau d'un vaste réseau de transferts d'armes regroupant les acteurs régionaux opposés aux États-Unis. La république islamique soutient en effet militairement la Syrie, le Hamas, le Jihad islamique et le Hezbollah. Une partie des armes libyennes dispersées après la guerre civile aurait été volée par l'Iran et aurait déjà renfloué l'arsenal de ses alliés dans la région.

La République islamique d'Iran mène une politique étrangère visant à assurer sa survie contre ce qu'elle perçoit comme une menace vitale exercée par les États-Unis. Dans cette perspective, l'Iran fournit une aide financière et militaire à tout acteur, étatique ou non, qui ose s'élever contre cette puissance américaine, transgressant du même coup certains embargos internationaux, y compris l'interdiction de toute exportation d'armes qui lui a été imposée par la résolution 1747 du Conseil de sécurité en mars 2007¹⁶³. Pour preuve, on retrouve des armes iraniennes dans la plupart des zones en conflit, notamment en Palestine, en Irak et en Afghanistan. Au Proche-Orient, l'Iran s'avère être une importante source d'armes pour la **Syrie**, le **Hamas**, le **Jihad islamique** et le **Hezbollah** avec lesquels il partage, outre un anti-américanisme profond, une connexion religieuse¹⁶⁴.

Parmi les cas de saisies des livraisons d'armes iraniennes vers ses alliés au cours des dernières années, mentionnons, début octobre 2009, l'interception par la marine américaine d'un cargo allemand portant le nom d'*Hansa India*. Il provenait d'Iran et se dirigeait probablement vers la Syrie ou le Hezbollah libanais. Il contenait notamment

163 Le texte stipule que « l'Iran ne doit fournir, vendre ou transférer, directement ou indirectement, à partir de son territoire ou par l'intermédiaire de ses nationaux ou au moyen de navires ou d'aéronefs battant son pavillon, aucune arme ni aucun matériel connexe et que tous les États devront interdire l'acquisition de ces articles auprès de l'Iran par leurs ressortissants, ou au moyen de navires ou d'aéronefs battant leur pavillon, que ces articles aient ou non leur origine dans le territoire iranien ».

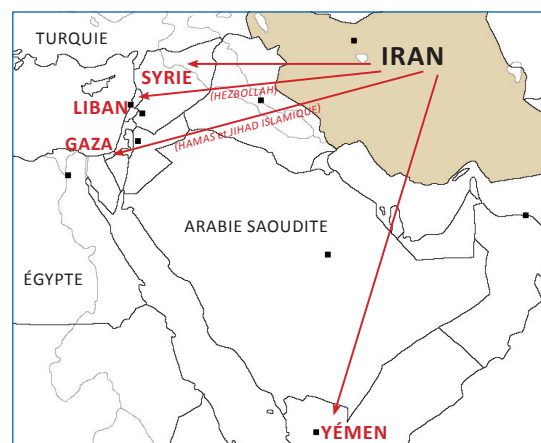
164 À l'exception du Hamas, sunnite, dont l'Iran est surtout un allié dans la « lutte contre l'ennemi sioniste ».

à son bord sept conteneurs de munitions pour Kalachnikov¹⁶⁵. En novembre 2009, la marine israélienne a intercepté un autre navire iranien, *le Francop*, transportant plusieurs dizaines de tonnes d'armes à destination du Hezbollah libanais¹⁶⁶. Mi-mai 2013, un Iranien et son complice nigérian ont été condamnés à cinq ans de prison pour importation illégale d'armes. En 2010, ils avaient en effet été interpellés suite à la saisie de 13 conteneurs transportant notamment des roquettes et des grenades au port de Lagos au Nigéria, lesquels avaient pour destination la Gambie¹⁶⁷.

Depuis le déclenchement du conflit syrien, le soutien militaire iranien au régime alaouite fait l'objet de virulentes critiques. En mai 2011, un rapport du Groupe d'experts du Comité 1737 des Nations unies en charge du suivi des sanctions imposées sur l'Iran a révélé que six des neuf violations par Téhéran de l'embargo sur les armes concernaient des transferts d'armes vers la Syrie. Il ressort d'un rapport du Comité 1737, publié fin juin 2012, que la Syrie serait au centre des transferts illicites d'armes de Téhéran. Sur trois cas de livraisons illicites d'armes, deux auraient eu pour destination la Syrie et le troisième l'Afghanistan. Des fusils d'assaut, des mitrailleuses, des explosifs, des détonateurs, des obus de mortier de 60mm et de 120 mm ont notamment été saisis par les douanes turques sur leur chemin vers la Syrie. Téhéran a par ailleurs reconnu en septembre 2012 que des Gardiens de la révolution se trouvaient en Syrie afin d'aider les autorités syriennes à accroître leurs capacités en matière de collecte de renseignement ainsi que de surveillance de l'utilisation d'internet et des téléphones portables par les rebelles.

Des unités des forces d'élite Al-Qods auraient tiré profit des troubles en Libye pour voler une quantité significative d'armements sophistiqués, précédemment vendus à Tripoli. Selon des sources occidentales, ces armes auraient été transférées dans une base de stockage secrète gérée par les Gardiens de la révolution dans la capitale du nord Darfour, Al-Fashir. D'autres semblent avoir été dissimulées en Égypte. En septembre 2011, les autorités égyptiennes ont en effet découvert des missiles libyens SA-24 anti-aériens et des mines sous-marines camouflées par l'Iran pour être acheminées clandestinement depuis le territoire libyen vers Gaza¹⁶⁸. Fin janvier 2013, les autorités yéménites ont saisi un cargo transportant une grande quantité d'explosifs, d'armes et d'argent, vraisemblablement envoyé par l'Iran aux insurgés yéménites. Ces soutiens militaires à différents groupes armés apparaissent avant tout motivés par la volonté de contrecarrer les politiques et projets américains dans la région.

CARTE 7 QUELQUES ROUTES DE TRAFIC D'ARMES AU DÉPART DE L'IRAN



Il ne s'agit que d'un aperçu de certains des itinéraires empruntés par les trafiquants d'armes visant à illustrer les cas mis en lumière et rapportés dans cette analyse. La nature secrète de ces transactions ne permet pas d'affirmer que les routes tracées constituent les principales voies de trafic.

165 « Embarrassing incident in Gulf of Suez: German ship transporting arms for Iran », *Der Spiegel*, 12 octobre 2009.

166 « 36 Containers from Iran: Israel stops German ship carrying weapons for Hezbollah », *Der Spiegel*, 5 novembre 2009.

167 « Nigeria: cinq ans de prison pour un Iranien coupable de trafic d'armes », *RFI*, 14 mai 2013.

168 « Iran steals surface-to-air missiles from Libya », *The Telegraph*, 22 septembre 2011.

Outre l'interdiction d'exporter des armes et du matériel connexe en vigueur depuis mars 2007, l'Iran est soumis à des embargos onusien et européen – respectivement depuis décembre 2006 et avril 2007¹⁶⁹ – dont le contenu diffère, en particulier en ce qui concerne les importations d'ALPC. Les Nations unies invitent en effet seulement les États à « faire preuve de vigilance et de retenue » concernant, entre autres, la fourniture, la vente, le transfert et la livraison de telles armes dans sa résolution 1929¹⁷⁰. À contrario, l'embargo imposé par l'UE inclut l'interdiction pure et simple d'exporter des ALPC en Iran¹⁷¹.

Néanmoins, l'Iran a mis au point des techniques pour contourner ces restrictions¹⁷². La République islamique aurait créé un large réseau de sociétés écrans qui s'étend en Europe et en Asie, rendant extrêmement difficile l'application effective des sanctions à son encontre. Ainsi, par exemple en 2009, un bateau portant le nom *d'Iran Mutafeh* et appartenant à l'IRISL (compagnie maritime nationale de l'Iran) a fait arrêt à Durban, en Afrique du Sud, pour embarquer un hors-bord potentiellement armé de torpilles, portant le nom de *Diplomat*. Il a ensuite été racheté lors de cette escale de quelques heures par la *Starry Shine*, une compagnie internationale créée de toute pièce pour contourner les contrôles. Ce même bateau a été repéré pour la dernière fois en avril 2009 au large de Karachi : il portait alors le nom de *The Amplify* et appartenait à une compagnie située à Hong Kong du nom de *Smart Day*. Sur les 123 navires de l'IRISL répertoriés, seuls 46 appartiendraient encore officiellement à la compagnie iranienne : 4 ont été sabordés et les 73 autres ont été inscrits comme détenus et exploités par des sociétés qui ne figurent pas sur la liste noire des États-Unis, situées notamment à Malte, à Chypre, en Allemagne ou encore sur l'île de Man¹⁷³.

Étant donné que seul l'embargo décrété par l'UE interdit à l'Iran de se procurer des ALPC, les violations de cette interdiction d'importation limitée aux armes européennes sont plutôt rares¹⁷⁴. Toutefois, elles existent : les profits juteux de tels transferts d'armes vers Téhéran ont attiré certains trafiquants opérant sur le sol européen au cours des

169 L'embargo onusien sur les armes s'est renforcé au fil des années par l'adoption de résolutions successives. La résolution 1737, adoptée à l'unanimité en décembre 2006 établit un embargo sur les exportations et les importations vers et depuis l'Iran de certains composants et technologies potentiellement liés aux armes nucléaires. Les armes conventionnelles ne sont pas visées par cette résolution, le but premier étant d'empêcher l'Iran de développer l'arme nucléaire (voir < [< http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1737\(2006\) >](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1737(2006))). La résolution 1747, adoptée en mars 2007 à l'unanimité, réaffirme en les renforçant, les dispositions de la résolution précédente. Outre le renforcement des sanctions d'ordre commercial et économique, elle prévoit un embargo sur les exportations d'armes iraniennes et de « matériel connexe » (voir < [< http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1747\(2007\) >](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/1747(2007))). Enfin, en juin 2010, la résolution 1929, adoptée en dépit de l'opposition du Brésil et de la Turquie (qui ne pouvaient voter en faveur sans se discréditer puisqu'ils avaient tous deux signé les accords de Téhéran trois semaines plus tôt afin de parvenir à une solution pacifique issue d'une négociation) et de l'abstention du Liban, interdit aux États de fournir ou d'aider à fournir l'Iran d'armes lourdes conventionnelles. Elle invite les États à empêcher la vente, le transfert ou l'assistance technique à l'Iran dans le domaine des missiles balistiques capables de transporter des armes nucléaires. Contrairement à la plupart des embargos onusiens, les ALPC ne sont pas couvertes par cet embargo mais la résolution appelle les États à faire preuve de « vigilance et de retenue » (voir < [< http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/396/79/PDF/N1039679.pdf?OpenElement >](http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N10/396/79/PDF/N1039679.pdf?OpenElement)).

170 Il faut dire qu'il est peu probable que la Russie et la Chine aient été d'accord d'inclure les ALPC dans le traité. Cette décision reflète également la singularité de la menace iranienne, qui est de toute autre nature. Entretien avec Vincent Eiffling, chercheur au CECRI, spécialiste de l'Iran, Louvain-la-Neuve, 6 mai 2013.

171 Pour le texte de l'embargo voir < [< http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2007/L_106/L_10620070424en00670075.pdf >](http://eurlex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2007/L_106/L_10620070424en00670075.pdf) .

172 « *Web of Shell companies Veils Trade by Iran's Ships* », *The New York Times*, 7 juin 2010 ; « Comment l'Iran contourne l'embargo sur les ventes d'armes », *Le Monde*, 8 juin 2010.

173 *Ibidem*.

174 Contrairement aux violations des dispositions de l'embargo européen relatives aux composants nucléaires.

dernières années. À titre d'illustration, fin octobre 2009, le *Sunday Times* a révélé qu'une compagnie familiale irlandaise, *Mac Aviation*, exportait des équipements d'avion vers des entités iraniennes affiliées à des projets d'aviation militaire iraniens mais aussi sous le coup de sanctions américaines pour fourniture de matériels servant aux programmes balistique et nucléaire iraniens. Cette compagnie n'en serait pas à son premier coup. Cette affaire met en évidence que même un pays respectant ses obligations internationales en matière d'exportation d'armement peut abriter des trafiquants mais aussi que ces opérations illicites peuvent être menées avec très peu de moyens. L'entreprise aurait en effet usé de ressources rudimentaires, tout en donnant l'illusion aux contractants qu'elle disposait d'une grande infrastructure, comme gage de confiance.

CONCLUSION

Si la magnitude des trafics illicites ayant cours au Proche-Orient demeure difficile à estimer, il paraît incontestable, au terme de cette analyse, que ces flux incontrôlés ont des conséquences redoutables, prorogeant l'état de crise dans lequel la région est régulièrement plongée.

Sans cesse remodelées à la faveur des multiples crises et conflits qui sévissent dans la région, les frontières proche-orientales se présentent tantôt comme des zones de friction, tantôt comme des zones d'exclusion et de non-droit, qui nourrissent les trafics illicites d'ALPC entre États, ainsi qu'au sein même des territoires nationaux. Dans les environnements post-conflits que connaissent nombre d'États du Proche-Orient, la prolifération des ALPC confirme la perte du monopole de la force par l'État central au profit de milices, freine la reconstruction du pays et surtout, menace la paix retrouvée. Aussi existe-t-il derrière les voies de passage officielles, un autre quadrillage de l'espace proche-oriental, celui des trafiquants d'armes qui y ont solidement implanté leurs réseaux d'itinéraires clandestins.

Bien que le potentiel déstabilisateur d'un tel foisonnement devrait faire l'objet de toutes les attentions, les États de la région divergent quant à leur volonté et leur capacité d'empêcher que leurs territoires ne deviennent les terreaux de marchés noirs florissants d'ALPC. Or, juguler le trafic illicite nécessite avant tout davantage de coopération entre les pays limitrophes¹⁷⁵. Les trafiquants d'armes exploitent habilement le manque d'initiative régionale, empruntant des routes où la coopération entre les autorités chargées du contrôle frontalier fait défaut et tirent également profit des différences dans les réglementations nationales. L'abondance d'ALPC a renforcé les capacités opérationnelles de terroristes qui sévissent dans cette partie du monde. Aussi, par ce manque de volonté ou de capacité à endiguer de tels trafics, l'État demeure, sciemment ou non, le principal fournisseur d'armes des groupes non-étatiques. En effet, il est pratiquement impossible de garantir que les armes fournies ne tombent un jour ou l'autre dans l'escarcelle de groupes armés aux ambitions politico-religieuses pour le moins troubles, parfois aux antipodes des intérêts des États exportateurs ou ré-exportateurs. L'histoire l'a démontré bien souvent, des armes livrées à des « alliés du moment » peuvent se retourner des mois, voire des années plus tard, contre l'expéditeur, dans un effet boomerang particulièrement létal. Des mesures de contrôle plus strictes pour les importations et exportations d'armes, pour les ventes aux civils, de même qu'une meilleure gestion des stocks sont dès lors primordiales¹⁷⁶.

Récemment, les gigantesques arsenaux de certains États touchés par le « Printemps arabe » ont été disséminés dans la jungle des marchés noirs, des réseaux clandestins

175 Elli Kytömäki, « Regional approaches to small arms control: vital to implementing the UN programme of Action », *Taking Action on Small Arms*, UNIDIR, 2005.

176 À cet égard, le Traité sur le commerce des armes (TCA), adopté en avril 2013, comble un vide juridique du côté proche-oriental, en posant les premiers jalons internationaux vers davantage de responsabilisation dans ce domaine sensible et en obligeant les États à mettre en place des mesures de contrôle national. Toutefois, d'importantes lacunes doivent être soulignées : seules les activités commerciales sont considérées comme transferts ; les dons, cessions et prêts d'armes, les accords de production sous licence et plus globalement les transferts de technologie étant de fait exclus du champ d'application du Traité. En outre, il n'interdit pas les livraisons d'armes à destination d'acteurs non-étatiques.

et des routes secrètes, à la faveur de l'anarchie qui règne sur certaines parties du territoire de ces États en transition. Ce vide sécuritaire pose des risques insoutenables pour la stabilité de la région, divers groupes terroristes opposés à l'Occident ayant probablement déjà pris possession d'une quantité significative de ces armes. Si de vastes campagnes de collecte et de rachat d'armes ont été lancées et les mesures de contrôle aux frontières ont été renforcées, il reste que dans de tels environnements, ces actions ne sont que très partiellement efficaces. La prévention demeure le meilleur moyen d'empêcher que des armes ne tombent dans l'escarcelle de groupes armés non-étatiques mal intentionnés.

Si les gains économiques sont réels, ils ne peuvent justifier les exportations de démocraties, notamment européennes, vers des acteurs étatiques ne présentant pas suffisamment de garanties contre les risques de réexportations et surtout de détournements. Le primat des enjeux économiques et politiques s'est en effet révélé dangereux à maintes reprises. Récemment, la vague révolutionnaire qui a touché certains pays arabes a de nouveau mis en exergue la nécessité pour les États européens de faire preuve de davantage de cohérence entre leurs déclarations diplomatiques et la « *real politik* » menée sur le terrain. Des armes d'origine européenne ont en effet été utilisées par les gouvernements pour réprimer les soulèvements populaires, tandis que d'autres ont été détournées par des groupes terroristes opposés à l'Occident. Certes de tels événements étaient largement imprévisibles. Toutefois, la prudence devait être de mise lors de la décision de l'octroi d'une autorisation d'exportations vers certains de ces pays, au regard de la situation alarmante des droits de l'Homme qui y prévaut. Il convient de tirer des leçons de ces expériences regrettables et de tenir compte, lors des décisions d'exportations vers cette région, des risques inhérents à tout transfert d'armements, et spécialement d'ALPC, vers des destinataires dont la fiabilité est douteuse¹⁷⁷.

177 Conformément au critère 7 de la Position commune européenne, adoptée en décembre 2008 : « L'existence d'un risque de détournement de la technologie ou des équipements militaires dans le pays acheteur ou de réexportation de ceux-ci dans des conditions non souhaitées », < <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2008:335:0099:0103:fr:PDF> >

LES RAPPORTS DU GRIP

- | | | | |
|-------|--|--|--|
| 3/08 | Les munitions au cœur des conflits – État des lieux et perspectives , Pierre Martinot, collab. I. Berkol et V. Moreau, 36 p., 7€ | | |
| 4/08 | La problématique destination et utilisation finales dans les exportations d'armement , Damien Callamand, 30 p., 7€ | | |
| 5/08 | La mission des Nations unies au Congo – Le laboratoire de la paix introuvable , Xavier Zeebroek, 30 p., 6€ | | |
| 6/08 | Sécurité collective et environnement – Changements climatiques et dégradation de l'environnement, nouveaux enjeux des relations internationales , Patrice Bouveret et Luc Mampaey (éd.), 50 p., 8,50€ | | |
| 7/08 | Le commerce extérieur des armes dans le fédéralisme belge , Romain Leloup, 38 p., 7€ | | |
| 8/08 | Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2009 , Luc Mampaey, 32 p., 7€ | | |
| 9/08 | La traçabilité des munitions , Pierre Martinot et Ilhan Berkol, 26 p., 6€ | | |
| 1/09 | Les armes nucléaires de l'OTAN – Fin de partie ou redéploiement ? , Jean-Marie Collin, 20 p., 6€ | | |
| 2/09 | La politique pyromane de Washington - Les transferts militaires des États-Unis vers le Moyen-Orient , Caroline Pailhe, 56 p., 9€ | | |
| 3/09 | Le traité de Pelindaba - L'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire , Cédric Poitevin, 40 p., 7€ | | |
| 4/09 | Contrôles post-exportation lors des transferts d'armement - Preuve d'arrivée et monitoring d'utilisation finale , Ilhan Berkol et Virginie Moreau, 40 p., 8€ | | |
| 5/09 | La réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine - Quelques réflexions sur la contribution belge à une expérience originale , Marta Martinelli et Emmanuel Klimis, 38 p., 8€ | | |
| 6/09 | Darfour. Mission impossible pour la MINUAD? , Michel Liégeois, 30 p., 6€ | | |
| 7/09 | RD Congo. Ressources naturelles et violence. Le cas des FDLR , Brune Mercier, 22 p., 5€ | | |
| 8/09 | Dépenses militaires, production et transferts d'armes - Compendium 2010 , Luc Mampaey, 40 p., 8€ | | |
| 9/09 | La Convention sur les armes à sous-munitions - Un état des lieux , Bérangère Rouppert, 28 p., 6€ | | |
| 10/09 | L'Union européenne et les armes légères - Une pluralité de politiques pour une problématique globale , Hadrien-Laurent Goffinet (avec la collaboration de Virginie Moreau), 28 p., 6€ | | |
| 11/09 | Le contrôle du courtage des armes légères - Quelle mise en œuvre au sein de l'UE? , Virginie Moreau et Holger Anders, 32 p., 6€ | | |
| 12/09 | Le contrôle du transport aérien des armes légères - État des lieux et défis , Jihan Seniora, 32 p., 6€ | | |
| 1/10 | Recueil des articles concernant la politique extérieure de l'UE , Federico Santopinto, 66 p., 10€ | | |
| 2/10 | La guerre en sous-traitance – L'urgence d'un cadre régulateur pour les sociétés militaires et de sécurité privées , Luc Mampaey et Mehdi Mekdour, 32 p., 6€ | | |
| 3/10 | La gestion des frontières terrestres et le trafic illicite transfrontalier des armes légères , Jihan Seniora et Cédric Poitevin, 24 p., 6€ | | |
| 4/10 | Conférence de révision 2010 du Traité de non-prolifération - Succès et désillusions d'une nouvelle dynamique de désarmement nucléaire , Mehdi Mekdour et Bérangère Rouppert, 32 p., 7€ | | |
| 5/10 | Contrôle des transferts d'armes – L'exemple des États francophones d'Afrique subsaharienne , Virginie Moreau, Cédric Poitevin et Jihan Seniora, 34 p., 7€ | | |
| 1/11 | Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2011 , Luc Mampaey, 44 p., 8€ | | |
| 2/11 | La privatisation de la propagande américaine en Afghanistan et en Irak , Rendon Group, Arnaud Simonis, 24 p., 6€ | | |
| 3/11 | L'ONU et le contrôle des embargos sur les armes – Entre surveillance et vérification , Virginie Moreau, 28 p., 6€ | | |
| 4/11 | La Mission des Nations unies en RD Congo – Bilan d'une décennie de maintien de la paix et perspectives , Xavier Zeebroek, Marc Memier et Pamphile Sebahara, 40 p., 8€ | | |
| 5/11 | Transparence en matière de transferts d'armements – Quelles responsabilités pour les États ? , Jihan Seniora, 34 p., 7€ | | |
| 6/11 | Le traité sur le commerce des armes – Les enjeux pour 2012 , Virginie Moreau, 34 p., 7€ | | |
| 1/12 | La Côte d'Ivoire un an après – Rétrospective sur cinq mois de crise électorale, ses impacts et ses questionnements , Bérangère Rouppert, 36 p., 7€ | | |
| 2/12 | Ammunition controls, the ATT, and Africa – Challenges, requirements, and scope for action , Holger Anders, 20 p., 5€ | | |
| 3/12 | Interdiction des armes chimiques – Réalisations, défis et nouvelles priorités de la Convention , Bérangère Rouppert, 28 p., 6€ | | |
| 4/12 | Dépenses militaires, production et transferts d'armes – Compendium 2012 , Luc Mampaey, 44 p., 8€ | | |
| 5/12 | Les armes nucléaires tactiques américaines en Europe – Les enjeux d'un éventuel retrait , Bérangère Rouppert, 24 p., 6€ | | |
| 6/12 | Panorama du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest , Georges Berghézan, 36 p., 7€ | | |
| 7/12 | Ressources naturelles, conflits et construction de la paix en Afrique de l'Ouest , Bruno Hellendorff, 38 p., 7€ | | |
| 8/12 | La conférence 2012 sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient – Un échec programmé ? , Bérangère Rouppert, 32 p., 7€ | | |
| 1/13 | Côte d'Ivoire et Mali, au cœur des trafics d'armes en Afrique de l'Ouest , Georges Berghézan, 40 p., 7€ | | |
| 2/13 | Le contrôle du courtage en armements – Quelle mise en œuvre au sein de l'UE ? , KIoé Tricot O'Farrell, 36 p., 7€ | | |
| 3/13 | Mali – De l'intervention militaire française à la reconstruction de l'État , Bernard Adam, 32 p., 7€ | | |

SUR LES TRACES DES ARMES DANS LE DÉDALE PROCHE-ORIENTAL

Les flux d'armes à destination des régimes instables du Proche-Orient ont fait l'actualité de ces derniers mois : des armes belges retrouvées en Libye et en Syrie, aux stocks d'ex-Yougoslavie transférés par le Qatar à la rébellion syrienne, en passant par un Hezbollah sous embargo dont l'arsenal ne cesse pourtant de gonfler.

La mosaïque proche-orientale est ainsi traversée par de vastes réseaux de trafics et de détournements d'armes. Pour cause, les multiples remaniements des frontières au fil des crises et des conflits qui ont frappé la région, ont laissé derrière eux des zones peu administrées, converties dans certains cas en bastions de trafiquants en tout genre.

Les violations d'embargos et les convois d'armes clandestins vers des acteurs, étatiques ou non, sont légion et ont enfermé la région dans un cercle vicieux, réduisant à néant toute tentative de stabilisation.

Sans chercher à présenter un compte-rendu exhaustif de ces itinéraires occultes, ce Rapport s'attache à mettre en lumière quelques-unes de ces voies de transferts illicites en mettant l'accent autant que possible sur les filières impliquant de près ou de loin des armes légères et de petit calibre d'origines européenne et américaine.

Fanny Lutz est chercheure associée au GRIP.